

Numéro 139



ISSN 0246 4314

Le Troglo

La revue qui aime la vie

Bulletin de liaison
des adhérents d'Oiseaux-Nature
(www.association-oiseaux-nature.com)

février 2022

Prix : 4,00 €

SOMMAIRE

- Édito
- Rapport moral
- AG du 26 septembre 2021
- La martre : la forêt pour univers
- Un elaiosome... quèsaco ?
- C'est gros, ça nage... c'est un castor !
- La Voie enfin verte des Hautes-Vosges
- Bécassine et vanneau : la chasse, ça suffit !
- L'entretien des haies enfin réglementé
- Des nichoirs pour l'effraie
- La Plume
- Votre Plume



Edito



Ce nouveau numéro du Troglo s'est fait attendre, lorsque vous le recevrez, la mauvaise saison touchera, espérons-le, à sa fin ! Les perce-neige commencent à fleurir, symbole du renouveau tant attendu, et la grive draine chante matin et soir...

Nous ne sommes pas restés inactifs ces derniers mois, bien au contraire, comme vous pourrez le constater au fil de votre lecture !

Il sera question dans ce Troglo de mammifères (Martre des pins, castor d'Europe, ragondin, rat musqué).

Il sera également question de nos combats au long cours pour la préservation des milieux naturels : les talus et bords de route, **les haies, ces espaces dits « ordinaires » que nous côtoyons tous les jours, et pour lesquels chacun d'entre nous peut facilement agir : ainsi, Oiseaux-Nature a déjà signé des conventions de partenariat avec deux communes, Dommartin-aux-Bois et Médonville**, en vue d'assurer la préservation des haies situées sur les parcelles communales. Au cours de vos balades, vous pouvez repérer où se trouvent les haies de ce type, puis proposer à vos élus de faire de même !

Mais nous parlerons aussi d'oiseaux (Bécassine des marais, vanneau huppé, effraie des clochers), et encore de botanique (Les mystérieux élaïosomes !). Nous vous donnerons aussi des nouvelles du renard, pas menacé de disparition, certes, mais dont le sort est sans cesse remis en cause, si injustement ! Au moment où j'écris ces lignes, nous ne savons pas encore si son statut sera modifié : depuis le mois de juillet, il n'est plus considéré comme « espèce susceptible d'occasionner des dégâts » dans les Vosges, et nous nous démenons pour que cette situation perdure - avec votre aide efficace, car vous avez été très nombreux à répondre à nos sollicitations. Vous l'aurez compris, nous ne pouvons rien sans votre engagement à nos côtés, alors, continuons ensemble !

Catherine BERNARDIN

A noter sur votre agenda !

Samedi 5 mars après-midi à l'Espace Parier de Rupt-sur-Moselle, Oiseaux-Nature, par la voix de Sandrine, Michaël et Jean-Louis, sensibilisera nos amis apiculteurs du syndicat « Miel de la Montagne Vosgienne » à **l'intérêt de la préservation des haies** au cours de leur assemblée générale. Vous y êtes cordialement invité(e)s.



Mésange huppée sur rameaux de cristal, un jour de verglas ! (Photo : Dominique Thiriet)

Photo de couverture : **Une martre des pins intriguée...** (Jacques Martin)



Rapport moral : ENFIN !

ENFIN, les services de l'État semblent nous entendre, prendre en compte votre avis à tous ici réunis. Oui, grâce à votre soutien, à votre participation active, le renard, l'alouette des champs, la bécassine des marais et le vanneau huppé seront moins persécutés durant cette année à venir.



Renard saupoudré de givre... (Photo : Nicolas Hélitas)

Le renard est un animal emblématique de nos combats, dans le département des Vosges. Persécuté toute l'année, chassé, piégé, déterré, ce fantastique prédateur, opportuniste est pourtant la clé de voûte de l'équilibre des populations de rongeurs dans nos forêts et nos campagnes, et par conséquent il a également un impact sur les maladies qu'ils véhiculent (Lyme notamment). Il a été retiré en juillet 2021 de la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) dans les Vosges.

C'est une première, mais le combat continue, comme nous le savons tous, rien n'est acquis *. La pression des chasseurs reste forte. Le renard est toujours chassable, il n'existe donc aucun risque que l'espèce pullule et ravage nos campagnes !

L'alouette des champs, compagne du paysan depuis l'apparition de l'agriculture, est en train de disparaître. Les spécialistes sont d'accord, mais jusqu'à cette rentrée, malgré des années de demandes acharnées d'Oiseaux-Nature, cet oiseau patrimonial était toujours chassé. Grâce à notre action rapide devant le tribunal, les alouettes seront épargnées durant la prochaine campagne de chasse, OUF !

Est-ce ENFIN la prise en compte de la nécessité absolue de préserver ce qui reste de notre belle nature qui a poussé l'État français à faire cesser ces pratiques barbares d'un autre âge, telles que la chasse à la glu, la tenderie et autres « traditions régionales » ? Oui, comment tolérer de telles déviances face aux autres êtres vivants de notre planète en 2021 ? Nous espérons que ce mouvement va se poursuivre, et que nous obtiendrons notamment ENFIN l'interdiction du déterrage des blaireaux.



Pic vert (Photo : Blandine Baur)





Espérons que tout ce que nous défendons prenne ENFIN une place prépondérante dans la liste des préoccupations de nos dirigeants politiques. Qu'attendent-ils pour considérer la sauvegarde de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique comme des priorités absolues ? La pandémie que nous connaissons est un signe de plus que la Nature nous envoie pour nous dire STOP, et cet avertissement doit être entendu. Notre forêt vosgienne se meurt, l'eau se raréfie, la météo devient imprévisible et violente, il y a urgence.

Sapins pectinés moribonds (Sainte-Barbe - septembre 2020)

(Photo : Catherine Bernardin)

ENFIN, nous tenons à remercier tous les membres de l'association qui ne comptent pas leur temps et leur investissement au quotidien, et surtout vous tous qui nous soutenez, qui répondez à nos demandes, car nos actions portent ENFIN leurs fruits ; grâce à vous tous, nous constituons un bloc, une entité qui pèse dans les décisions. MERCI !

Vincent Étienne - Vice-président (Le 26/09/2021)

* En effet, la trêve aura été de courte durée : un nouvel arrêté ministériel envisageant de rétablir le statut d'ESOD pour Goupil dans 262 communes du département des Vosges (pour des motifs plus que discutables !) a été proposé à la consultation du public du 10/12/2021 au 01/01/2022. La suite au prochain numéro du Troglo...

Assemblée générale du 26 septembre 2021 à Saint-Nabord



La pause déjeuner... (Photo : Catherine Bernardin)

Malgré un contexte sanitaire encore difficile, vous êtes venus nous encourager, moins nombreux que les années précédentes, mais motivés tout de même, et c'est le plus important ! Séverine a commenté son diaporama sur le thème de la haie, puis le rapport moral, le bilan d'activités et le bilan financier ont été présentés. Nous sommes très heureux d'accueillir 3 nouveaux administrateurs : Michaël et Sandrine BERGER, et Séverine TOMASELLI !

Les dernières nouvelles : lors de la réunion du conseil d'administration du 15 octobre 2021, nous avons procédé à l'élection des membres du bureau. Nous maintenons le mode de fonctionnement adopté en 2018 : un triumvirat de 3 vice-présidents : Vincent ETIENNE, Patrick MAISON et Catherine BERNARDIN. Anne MACHET continue d'assurer la trésorerie, Jean-Louis HANS et Alex HUMBERT restent respectivement secrétaire et secrétaire-adjoint.



La martre : la forêt pour univers...

Peut-être l'avez-vous aperçue furtivement, alors qu'elle franchissait en quelques bonds un chemin forestier ? Ou encore - c'est plus triste - à l'état de cadavre au bord de la route ? Si vous êtes plus chanceux (c'est mon cas !) vous vous rappelez sans aucun doute de sa silhouette si souple et élégante, aussi sa fourrure soyeuse d'une belle teinte châtaigne !

A vrai dire, je ne l'ai bien observée qu'une seule fois : c'était dans la forêt du Niederwald, près de Colmar, au mois de mai. Une petite pluie fine tombait, qui atténuait les bruits. Immobile, je cherchais à localiser un gobemouche noir qui chantait, quelque part dans les cimes... C'est alors que je l'ai vue, suffisamment loin de moi pour qu'elle ne perçoive pas ma présence : une martre, enfin !



Elle était juchée sur la fourche d'un énorme frêne, et se roulait - visiblement avec délices ! - sur la mousse qui tapissait l'écorce. J'ai eu tout le temps de graver ces beaux souvenirs dans ma mémoire, car son manège a duré un bon moment, puis de la voir descendre tranquillement de l'arbre, tête la première, avec une aisance déconcertante. Ce jour-là, je n'ai pas vu le gobemouche noir... Tant pis, pas le moindre regret, car je n'ai vraiment pas perdu au change ! Mais laissons maintenant Jacques nous narrer ses rencontres avec la belle...

Vous voulez ma photo ?!

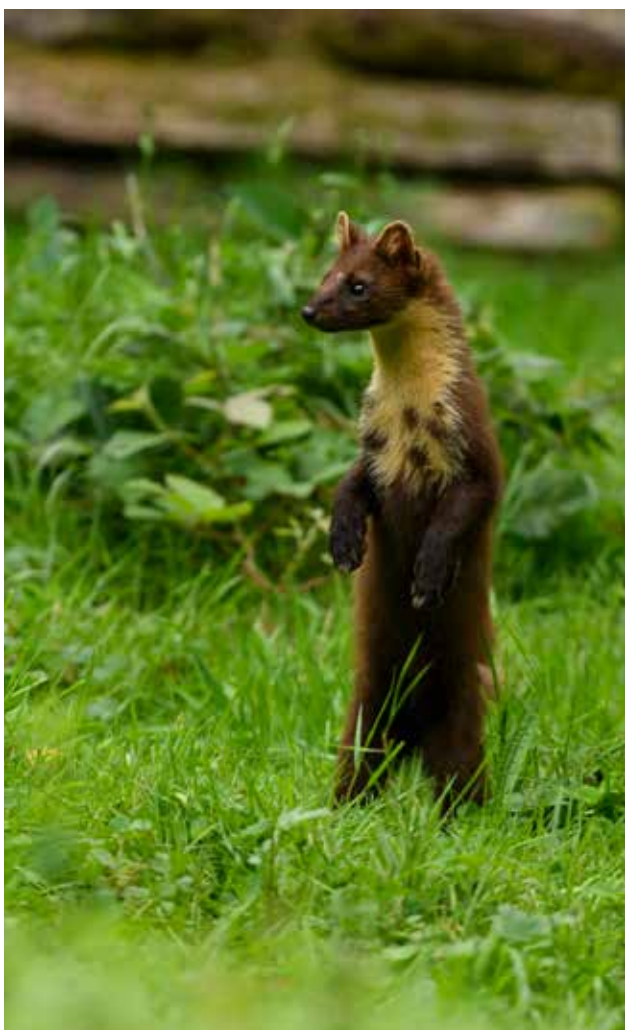
La martre des pins (*Martes martes*) est un petit mammifère de la famille des Mustéolidés. Son corps est long et fuselé (36 à 58 cm de long, avec une queue de 18 à 28 cm), pour un poids pouvant varier de 0,5 à 2,2 kg . Le mâle est souvent plus grand et plus lourd que la femelle.





La martre ressemble beaucoup à la fouine, mais en diffère beaucoup par l'habitat : autant la fouine peut s'approcher des maisons et même en fréquenter les endroits tranquilles tels que greniers, dépendances, tas de bois... autant la martre évite la proximité de l'homme !

<← Une fouine « flashée » par un piège photographique



Elle s'en distingue également par la couleur de la bavette, plutôt jaune-orangé chez la martre et blanche chez la fouine. Chez cette dernière, elle descend vers les pattes antérieures alors que la martre la porte plutôt en « cravate ». La pilosité du dessous des pattes de la martre est si développée que ses empreintes dans la neige ou la boue semblent moins nettes, les pelotes étant en partie masquées. En hiver, sa fourrure devient particulièrement dense (ce qui a, pour son plus grand malheur, longtemps attisé la convoitise des pelletiers...).

Sa truffe est noire, tandis que celle de la fouine est rose. Les oreilles de la martre sont plus saillantes et délicatement ourlées de jaune. Les deux espèces sont généralement crépusculaires et nocturnes. Mais en été, la martre (en particulier la femelle) peut avoir une activité diurne.



L'agilité de la martre est exceptionnelle et c'est une redoutable grimpeuse, qui ne craint pas de s'attaquer à des nids placés tout en haut des arbres, comme j'ai pu le constater lors d'une attaque sur un nid de corneilles. Cette aventure a mal fini pour la martre : sous les assauts des corneilles (qui avaient alerté leurs voisines), elle a été obligée de battre piteusement en retraite en sautant d'arbre en arbre, à la manière des écureuils. Elle a ensuite été poursuivie au sol sur deux cents mètres par les oiseaux déchaînés... Un ami m'a raconté qu'il avait observé une martre s'attaquant à un nid de hérons cendrés... et là encore, l'échec fut cuisant ! Au sol, elle se déplace par bonds.

Pour marquer son territoire, le mâle frotte sa glande odoriférante sur une branche, ou une souche. Cependant les comportements territoriaux sont peu marqués.



Marquage territorial sur une branche

Solitaires, mâle et femelle occupent des territoires voisins, mais qui peuvent se chevaucher. Une femelle peut s'accoupler avec plusieurs mâles. La longévité moyenne serait de 3 à 4 ans, avec un maximum de 10/11 ans dans la nature. La principale cause de mortalité est la chasse. Elle fut longtemps chassée pour sa fourrure (heureusement, cette mode n'est plus guère d'actualité !), et ses poils sont toujours utilisés pour la fabrication de pinceaux destinés à la peinture à la gouache et à l'encre.

Quelles sont les autres causes de mortalité ?... le piégeage, l'empoisonnement (alors que la martre ne fait pas partie des espèces pouvant être piégées dans les Vosges, et que l'usage du poison est interdit !), le trafic routier, la prédation. Dans notre région, le renard et le grand-duc d'Europe sont susceptibles de la capturer, et dans les contrées où il est présent, l'aigle royal peut également s'y attaquer. En outre, la martre est très sensible aux dérangements. Compte tenu de la fréquentation de plus en plus intense des forêts du massif vosgien, en toutes saisons, ce facteur a probablement un impact non négligeable sur la densité des populations de martres.



Des menus équilibrés !

La martre est un carnassier et se nourrit essentiellement de diverses espèces de campagnols (agreste, terrestre, et roussâtre) et autres mulots en quantité variable en fonction de leur abondance. Elle pourchasse aussi les écureuils, étant aussi habile qu'eux dans les cimes.

A la saison des nids, qui coïncide avec la période à laquelle elle élève sa propre portée, les oiseaux et leurs œufs deviennent ses proies principales. Les pigeons - ramiers et colombins - peuvent figurer à son menu.



Les espèces nichant dans les cavités des arbres ne sont pas épargnées, et même chassées toute l'année, c'est indéniable ! Cependant, elle est également frugivore et friande de myrtilles, framboises, cerises et autres baies telles que celles du sorbier des oiseleurs, même celles du gui. Elle consomme aussi des insectes, et ne dédaigne pas les charognes à l'occasion.

← Le campagnol roussâtre figure souvent au menu !

Les martres sont en fait assez éclectiques dans leur alimentation, et savent s'adapter à l'abondance ou la rareté des sources de nourriture.

L'impact de la martre sur les populations d'oiseaux pourrait être non négligeable, et précipiter dans certains cas le déclin d'espèces déjà affaiblies par d'autres facteurs. Il est à noter qu'elle ne fréquente pas les poulaillers, en raison de ses habitudes forestières. Par contre, sa cousine la fouine, avec laquelle elle est souvent confondue, ne se prive pas d'ajouter une grasse géline à son menu... si le poulailler n'est pas rigoureusement protégé contre ses incursions !

Baies de gui régurgitées par une martre →



Une petite devinette : connaissez-vous un très bon indicateur du menu de la martre ?...



Photographie @Patrick Glaume

Photo : Patrick Glaume

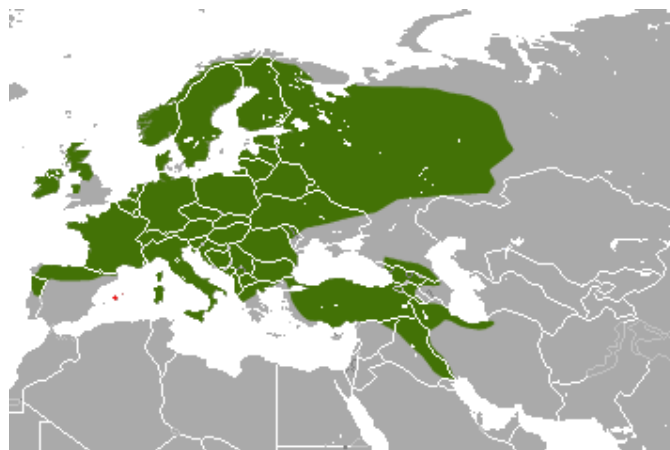
Ses laissées (excréments), qu'il suffit d'examiner attentivement ! Elle les dépose souvent le long des chemins, sur une pierre où un tronc d'arbre au sol. On y reconnaît facilement des plumes, des poils, et aussi à la belle saison des noyaux de cerises ou d'alisés. Elles sont souvent teintées de violet en été, ce qui trahit son goût pour les brimbelles (les myrtilles, pour nos lecteurs qui ne seraient pas originaires des Vosges !).

L'hôte des forêts

La martre des pins est présente dans les massifs forestiers d'Europe, des îles britanniques à la Russie, ainsi que dans une partie de l'Asie. Au nord et en altitude, sa répartition s'arrête à la limite forestière, et au sud de son aire, au pourtour méditerranéen. En Amérique, c'est une autre espèce qui est présente : la martre d'Amérique, *Martes americana*.

Carte de répartition de la martre des pins →

(Source : Wikipedia)



Elle fréquente les milieux boisés pas trop morcelés, avec une préférence pour les peuplements résineux et les forêts mixtes. Elle s'abrite dans des cavités, soit naturelles, soit creusées par le pic noir. Les anciens nids d'écureuil, de corvidés ou de rapaces peuvent aussi lui convenir, ainsi que des abris sous les rochers. La taille de son territoire est variable (de 100 à 1000 ha), elle est liée à l'abondance des proies. Cependant, les territoires peuvent se recouvrir, au moins partiellement. En période de disette, leur taille augmente. Les femelles, plus petites, meurent en plus grand nombre : le ratio mâles/femelles est alors déséquilibré en faveur des mâles, ce qui induit une diminution des naissances... Mais en période d'abondance, le phénomène s'inverse, favorisant à nouveau les naissances.

← Un lutin trempé de rosée ! (Photo : Nicolas Héлитas)



Sur son territoire, la martre utilise régulièrement une demi-douzaine d'abris qui servent parfois de garde-manger. Elle n'hiberne pas, mais son activité diminue en hiver.



Une martre furtive passe... Même pas peur, le geai à gauche ! (Photo : Michel MUNIER)

Le temps des amours...

Le rut a lieu en été, de juin à août. Comme chez d'autres espèces de mammifères (le blaireau et le chevreuil par exemple), après la fécondation, les œufs atteignent le stade de blastocytes (c'est à dire les premières divisions cellulaires), puis cessent leur développement jusqu'à la fin de l'hiver, pendant une période allant de 165 à 210 jours. Ensuite, les embryons se fixent sur la paroi utérine et poursuivent leur croissance. Ce phénomène est appelé ovo-implantation différée. Ainsi, les naissances ont lieu en avril-mai, dans une cavité où les jeunes sont bien à l'abri.

Ils sont élevés par la femelle seule, et deviennent indépendants à l'entrée de l'hiver. Il n'y a qu'une seule portée par an, avec une moyenne de 3 petits. Les femelles sont adultes la deuxième année, et les mâles, la troisième. Comme vu précédemment, la reproduction des martres varie en fonction de l'abondance des proies. Ce système de régulation permet à la population de s'adapter aux modifications de son environnement. Elle ne prolifère jamais, contrairement à ce que certains de ses détracteurs voudraient nous faire croire...





Il est exceptionnel de pouvoir saisir cet instant d'intimité ! Quand Jacques fait le paparazzi...

Mais au fait, quel est le statut de la martre ?

La martre n'est plus classée « nuisible » (on dit ESOD désormais, espèce susceptible d'occasionner des dégâts, c'est politiquement plus correct !) dans les Vosges depuis 2006... Grâce à ... devinez qui ? Oiseaux-Nature, bien évidemment !

A l'époque, nous avons saisi le Tribunal administratif, mettant en exergue qu'aucun dégât imputable à la martre n'avait été déclaré depuis deux ans, et aussi que sa maturité sexuelle tardive ainsi que sa fécondité modérée rendaient l'espèce très sensible aux prélèvements. L'arrêté préfectoral condamnant la martre à un sort aussi injuste qu'absurde avait donc en toute logique été annulé. Elle reste néanmoins chassable, et peut être tirée pendant toute la période d'ouverture de la chasse, qui est fort longue en France (du 19/09/2021 au 28/02/2022 pour la campagne en cours).

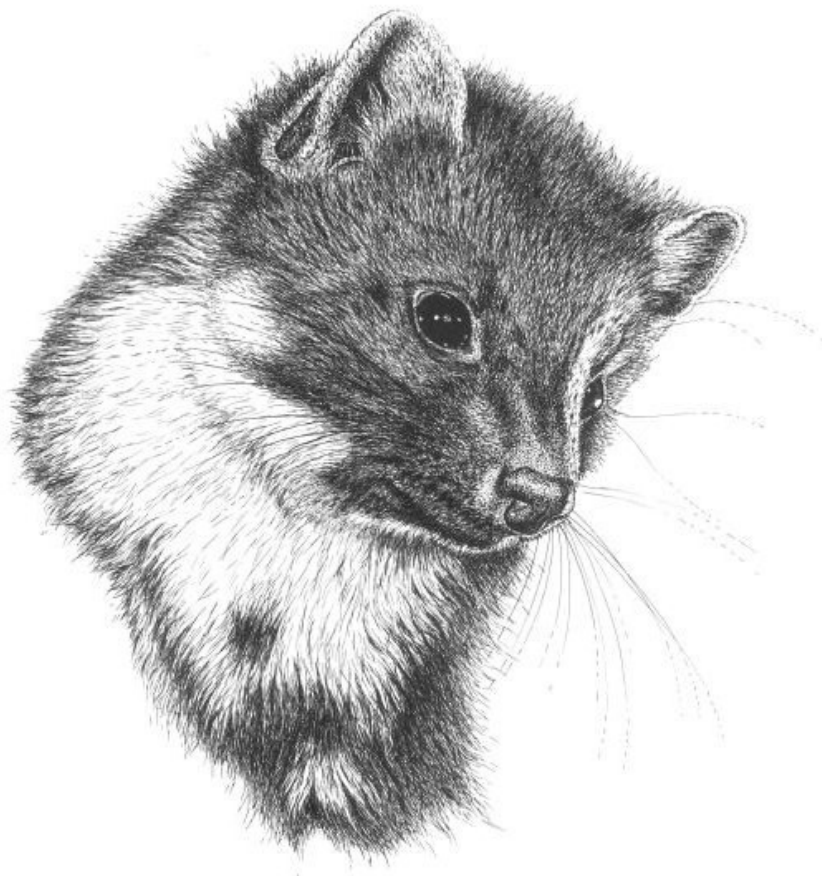
C'est néanmoins une avancée MAIS, car il y a un mais... elle peut évidemment se prendre dans tous les pièges tendus - car aucun n'est sélectif - et en périr.

Les piégeurs ont certes obligation de relâcher les martres capturées « par erreur », mais celles prises dans les pièges tuants sont relâchées... mortes !

Et que se passe-t-il dans les autres départements ?

Depuis 2012, les modalités d'établissement de la liste des « condamnés à la destruction » ont changé : la liste n'est plus fixée tous les ans par les préfets de chaque département : elle est établie par le Ministère de la transition écologique pour une durée de trois ans, avec des modalités arrêtées département par département. Ce que ça change pour les malheureuses bêtes qualifiées d'ESOD ? Les associations de protection de la nature qui tentent de les extraire de cette maudite liste doivent déposer leurs requêtes devant le Conseil d'état, et non plus devant les tribunaux administratifs, ce qui leur complique bien sûr la tâche !





Néanmoins, grâce à leur opiniâtreté, elles obtiennent parfois gain de cause ! Ainsi, la décision du Conseil d'état du 7 juillet 2021, suite à la requête déposée par Oiseaux-Nature deux ans auparavant, a annulé le classement ESOD du renard dans les Vosges. Malheureusement, cette embellie aura été de courte durée, un arrêté ministériel modificatif est en préparation (voir pages 2, 45 et 46).

Mais la martre reste classée ESOD sur la totalité des départements suivants : Aveyron, Calvados, Cher, Creuse, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Lozère, Nièvre, Puy-de-Dôme, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Haute-Vienne, Yonne, et sur de très nombreuses communes des Ardennes, de l'Ariège, du Loiret, du Morbihan, des Pyrénées-Atlantiques, des Pyrénées-Orientales et de Seine-et-Marne. Ce qui représente des superficies énormes, et est bien sûr révoltant... Voyez plutôt :

Là où elle est classée ESOD, la martre peut être piégée **TOUTE L'ANNÉE** à moins de 250 m des bâtiments ou des terrains consacrés à l'élevage avicole ou apicole. Même chose à moins de 250 m des enclos de pré-lâcher de petit gibier chassable, et j'en passe ! Et ce n'est pas tout : sous certaines conditions, elle peut aussi être détruite par tir entre la date de clôture générale de la chasse et le 31 mars, sur autorisation individuelle (par les louvetiers, les gardes assermentés), et cette autorisation peut être délivrée à une personne morale (la fédération départementale des chasseurs, par exemple...).

Dans tous ces départements, il reste donc énormément de travail pour les associations de protection de la nature !

Texte et photos (sauf mention particulière) : Jacques MARTIN
Dessins : Catherine BERNARDIN



Un élaïosome... Quèsaquo ?

Les graines de certaines plantes telles que les violettes, les chélidoïnes, les cœurs-de-Marie, les primevères, les corydales... produisent par sudation un curieux appendice appelé **élaïosome** (du grec *elaïos* : huile et *some* : corps). Cette excroissance charnue est riche en lipides, acides aminés et protéines, mais à quoi peut-elle bien servir ?...



Élaïosomes sur des graines de chélidoïne (à gauche) et sur une graine de violette odorante (à droite)
(Photos : source Internet)

Les fourmis - mais oui, les fourmis ! - recherchent justement cette friandise fraîche et succulente pour nourrir leurs larves. Mais hélas, impossible pour elles de détacher l'élaïosome, solidement scellé aux graines... Dès qu'elles tombent au sol, celles-ci sont donc transportées dans la nursery de la fourmilière et présentées - telles des sucettes ! - aux « bébés ». Les fourmis peuvent même se servir directement dans le fruit ! Une fois l'élaïosome ingurgité par les larves, les ouvrières évacuent les graines (trop coriaces pour être consommées) et les lâchent sur des dépotoirs extérieurs, zones des déchets de la fourmilière.



Les fourmis peuvent aussi prélever les graines de Viola odorata directement à la source !

(Photos : source <https://wildseed.co.uk/>)



Voici un exemple concret avec la graine et l'élaïosome de la **chélidoïne** (*Chelidonium majus*), vous la connaissez tous, c'est l'herbe aux verrues (le plus souvent considérée avec un brin de mépris comme une « mauvaise herbe ») ! Mais, saviez-vous que *Chelidonium* signifie hirondelle en latin... Ah bon ? Cette plante commune dans nos jardins, dans les décombres, le long des murs, et même entre les pierres des murs, est aussi appelée « grande éclair ».



Photo : Annie Barthélémy →



Les capsules et les graines, avec leurs élaïosomes, de la chélidoïne (Photos : Annie Barthélémy)

Maurice Mességué cite cette légende, rapportée par Pline l'Ancien : le nom de la plante serait dû au fait que les hirondelles frottent les yeux de leurs petits avec des fragments de cette plante pour les ouvrir. Le latex caustique permettrait l'ouverture de l'ourlet de peau chez les petites hirondelles. D'autres sources soutiennent *mordicus* que le nom est lié à la coïncidence entre la floraison de la plante et le retour de ces oiseaux migrants.

Il se dit également que l'appellation « grande éclair » viendrait du jaune éclatant et lumineux des fleurs. Allez donc savoir, choisissez la version qui vous convient !

Attention, le latex orangé contient un cocktail d'une bonne trentaine d'alcaloïdes toxiques, alors ne vous hasardez pas à jouer au pharmacien sans de solides connaissances !

Mais revenons maintenant à nos élaïosomes et à nos fourmis...





Ici, les fourmis extraient les graines de la capsule de chélideine et les transportent jusqu'à la fourmilière

(Photos : à gauche, Gilles Carcasses - à droite, site <http://www.acideformik.com/>)

On peut dire qu'il existe une interaction circulaire et mutualiste entre la plante et l'insecte : la présence d'une chélideine (semée par une fourmi maladroite ou le coussinet d'un renard en vadrouille ? !) peut, si le sol s'y prête, favoriser le développement d'une fourmilière près de cette source de nourriture. Les fourmis utilisent l'élaïosome des graines puis dispersent ces dernières à l'extérieur de la fourmilière, ce qui entraîne une prolifération de chélideines, puis de fourmis... et ainsi de suite !



Le dépotoir des fourmis, avec les restes des cocons et les graines

(Photo : Annie Barthélémy)



Dans ce cas, le semis direct par la plante elle-même est quasi inexistant, les graines étant systématiquement ramassées par les fourmis. Quelquefois, on peut observer le même phénomène de multiplication de jeunes semis autour des cœurs de Marie ou des violettes du jardin, pour les mêmes raisons.

—> **Grande fourmilière dans une souche d'aulne, avec prolifération de chélideines tout autour** (Photo : Annie Barthélémy)

Une petite note savante : le transport et le semis (involontaire) des graines par les fourmis s'appelle la **myrmécochorie**, du grec *myrmex* : fourmi et *kore* : dispersion.

En résumé : on n'arrache pas les jolies chélideines (par ailleurs excellente source de pollen !) et on laisse vivre les gentilles fourmis. Merci pour elles !

De belles photos et des précisions sur le site <http://myrmecochorie.free.fr/>

Annie BARTHELEMY



Une nouvelle rubrique : des apparences parfois trompeuses !

« Le pic bariolé que j'ai aperçu cet été dans mon verger avait une calotte rouge sur la tête, donc c'était un pic mar ! ».

Peut-être, peut-être pas... Le pic épeiche juvénile présente, lui aussi, une calotte rouge sur le haut du crâne, mais celle-ci est soulignée d'un trait noir.

On a parfois l'impression que dame Nature, par manque d'imagination, reproduit certaines formes de vie presque à l'identique. C'est oublier que les espèces animales et végétales qui peuplent notre planète sont issues d'une très longue évolution, et par conséquent d'une infinité de mutations génétiques aléatoires dont seules les plus salutaires ont été retenues par le crible de la sélection naturelle. Résultat : nombreuses sont les espèces qui se ressemblent, soit qu'elles aient en commun un ancêtre récent, soit qu'elles partagent le même habitat et donc des contraintes écologiques similaires ⁽¹⁾.

Bref, reconnaissons qu'il est parfois malaisé d'identifier certaines bestioles, surtout si les conditions d'observation ne sont pas optimales. Un ragondin qui nage peut être pris pour un castor, la mésange boréale est souvent confondue avec la mésange nonnette, et réciproquement. Et n'oublions pas cette petite couleuvre brune qui passe souvent pour une vipère !

Nous avons donc choisi de présenter au fil des Troglos plusieurs cas qui concernent des espèces plutôt communes dans les Vosges. Nous n'aborderons que partiellement la biologie de ces animaux, mais nous donnerons quelques moyens simples permettant de les différencier en milieu naturel. Commençons par de sympathiques rongeurs...

(1) : Les dauphins et les poissons, par exemple.

C'est gros, ça nage... c'est un castor !

Cette fois, c'est sûr, vous l'avez vu. Il a traversé la rivière sous votre nez et il s'est enfilé dans les herbes de la berge. Il était « *énôôôrme* » ! Il a grignoté quelque chose, puis il a disparu dans la végétation. Vous êtes désormais de ceux qui ont croisé le bièvre. Vous faites partie des initiés...

Mais le lendemain, un pêcheur vous a dit : « Ah ! y'a plein de ragondins dans ce coin-là ! ». Et l'horrible doute est venu, car vous n'avez pas vu l'appendice caudal si caractéristique du plus gros rongeur d'Europe. Vous n'avez pas vu la fameuse queue plate, mais vous auriez pu voir autre chose si vous étiez un véritable initié. « Ah bon ! Mais quoi ? »... Demandons-le directement à la personne concernée.



Un castor surpris décampe au galop ! (Photo : Michel Munier)



Monsieur Castor, parlez-nous de vous !

Je suis un rongeur plutôt maousse costaud, puisque je peux mesurer un mètre de longueur et peser jusqu'à 30 kg. Mon pelage est gris-brun ou brun-noir, et il est imperméable. Mes pattes postérieures sont palmées, tandis que les antérieures fonctionnent comme des petites mains qui ont, comme les vôtres, 5 doigts. C'est très pratique quand je dois attraper des branches de saule, car j'adore ronger l'écorce du saule, et aussi celle du peuplier. Mais je boulotte également la reine-des-prés, les pousses de roseau, de renouée du Japon, de balsamine de l'Himalaya, et je ne dédaigne ni les glands, ni les fruits.

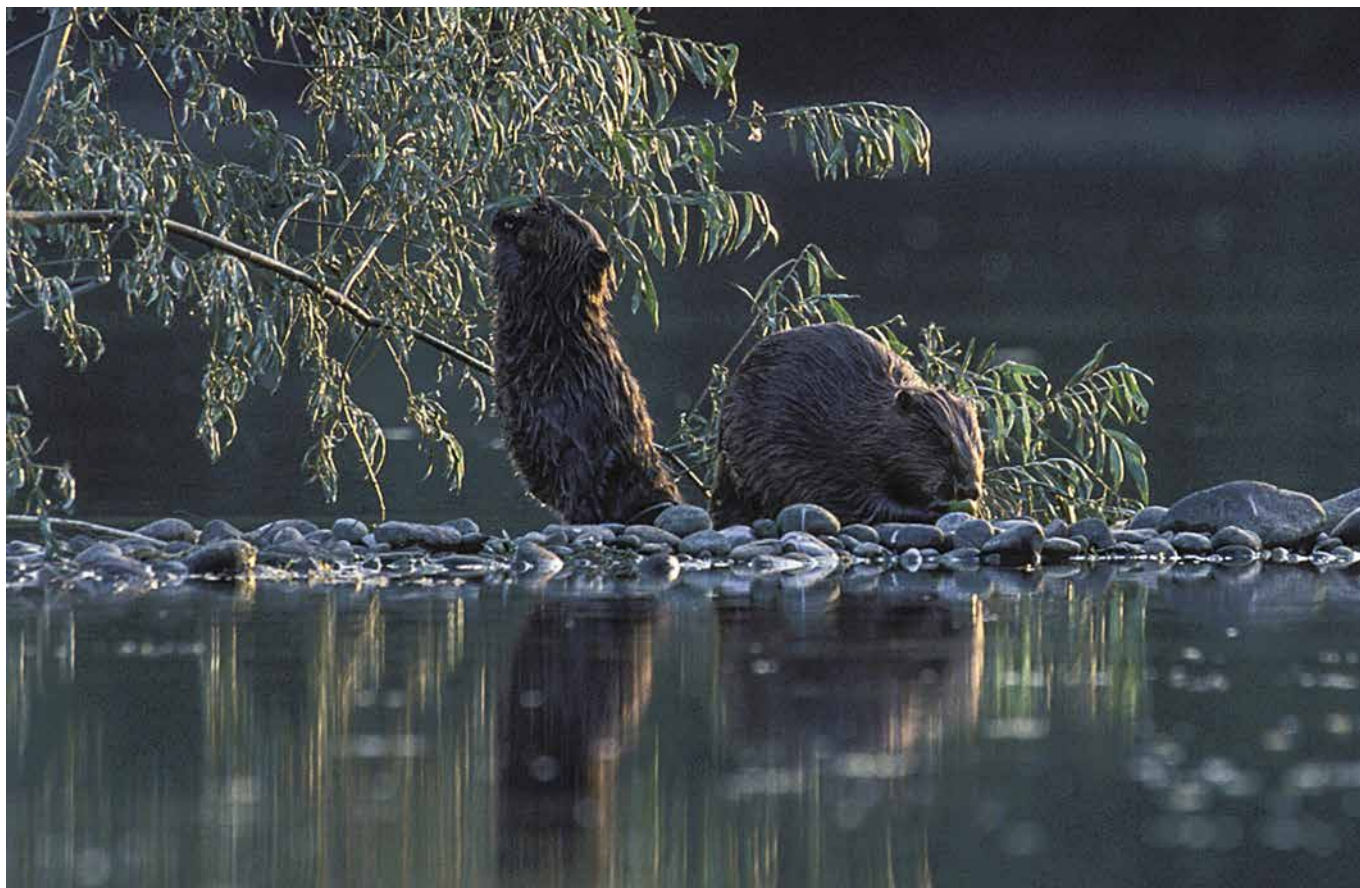


Photo : Michel Munier

Certains, parmi vous, me reprochent d'abattre des arbres pour me nourrir. C'est oublier que la Nature, il y a des centaines de milliers d'années, a voulu qu'il en soit ainsi en me dotant de super-quenottes. Car, répétons-le, je ne grimpe pas aux arbres ! Et je ne mange pas de poisson ! Et ma queue n'est pas une truelle qui me sert à tasser la vase pour calfater mes barrages ! Faut pas croire ce que l'on raconte dans les bistrots !



J'avoue, c'est moi, le castor, qui ose abattre cet arbre...
(Photo : Michel Munier)



A part ça, je suis un petit travailleur nocturne qui bricole parfois dans la journée quand il se sent en sécurité. Mes amours ont lieu en février ou mars, je vis honnêtement en couple, avec mes petits nouveau-nés et ceux de l'année précédente dans un terrier, un terrier-hutte ou une hutte, et l'entrée de mon logis se trouve sous l'eau. On me dit moyennement sociable, car je ne tolère aucun castor étranger à ma famille sur mon territoire.



Je le confesse... C'est également moi, le castor, qui ai taillé ce peuplier en crayon, et qui ai construit ce magnifique terrier-hutte ! Travail d'artiste, n'est-ce pas ? ! (Photos : Catherine Bernardin)

Mais alors, comment être sûr que vous n'êtes pas un ragondin ?



Big moustaches, c'est moi, le ragondin ! (Photo : Bertrand Kernel)



- Ah ! le ragondin ! C'est un gros rongeur qui n'est même pas d'ici. C'est vous, les humains, qui l'avez amené en Europe à la fin du 19ème siècle, et qui l'avez élevé pour sa fourrure ! Une première vague d'introductions a eu lieu à partir de 1882, mais la Grande guerre l'a stoppée. Puis, à partir de 1925, l'industrie de la fourrure est devenue florissante, les belles élégantes aimaient se vêtir de peaux d'animaux morts, hélas... Alors l'élevage a repris, jusqu'à ce que la crise économique de 1929 y mette un terme, et que les propriétaires ruinés laissent les ragondins filer dans la nature pour s'en débarrasser. Par malheur, il s'est très bien adapté !

Et maintenant, vous pleurnichez parce qu'il creuse des terriers dans les berges des canaux, des étangs et des rivières, des berges qui, parfois, s'effondrent. Si vous l'aviez laissé chez lui, en Amérique du Sud, je ne serais pas obligé de partager ma rivière avec lui. Il n'est même pas de ma famille ! C'est un Myocastoridae ! Il s'appelle *Myocastor coypus*. Moi, je suis un Castoridae, un vrai ! Je m'appelle *Castor fiber*.

Et moi, j'ai une magnifique queue plate de quelque 25 cm. L'autre, il n'a qu'une queue ronde de 20 cm, une vulgaire grosse queue de rat !

Bon, je reconnais qu'il est balèze, ce citoyen-là, mais comparé à moi, c'est un poids moyen. Il ne pèse que 8 à 10 kg. Et puis, regardez sa tronche... Vu de profil, son crâne est tout carré, et son museau aussi, et il a de longues moustaches épaisses et toutes blanches. **Si vous n'êtes pas sûr, regardez les moustaches.** C'est à ses moustaches qu'on le reconnaît, le ragondin. Et ses dents ! S'il ouvre sa gueule carrée, regardez bien ses incisives. Elles sont orange ! Les miennes aussi, remarquez, alors ce n'est pas un bon critère d'identification...



Vue de profil, ma tête est arrondie et mon museau porte une grosse truffe brun-noir, très visible. Et je n'ai pas de longues moustaches pâles, moi.

- Et quand vous nagez ?

- Quand je nage, **en général**, on ne voit que ma tête. Par contre, quand le ragondin nage, son dos est visible à la surface de l'eau. ⁽¹⁾

<— Une grosse truffe noire, je suis bien un castor...
(Photo : Bertrand Kernel)



Le dos est visible, les moustaches sont blanches, je suis bien un ragondin !
(Photos : Bertrand Kernel))



- Et lui, il attrape des poissons ?

- Ah non ! C'est un végétarien, comme moi. Il se contente de manger les plantes qui poussent au bord de l'eau, y compris les roseaux. Tant et si bien qu'il modifie profondément les milieux naturels dans lesquels il s'installe ! Il apprécie particulièrement les marais et autres zones humides, les bords des cours d'eau. Et puis, il fait des trous partout, paraît-il, et comme il n'y a ni caïmans ni jaguars pour réguler ses populations, vous l'avez classé dans les « nuisibles »⁽²⁾.

Non seulement il a un appétit d'ogre, mais il est prolifique (plusieurs portées par an, de 5 à 6 petits) ! Le ragondin s'attaque aussi aux cultures, il adore les jeunes pousses de céréales... Et pour couronner le tout, il peut transmettre des parasites (douve du foie, ténia), et une grave maladie, la leptospirose, aux autres mammifères, donc à vous aussi, les humains ! La bactérie responsable de la leptospirose est propagée dans l'eau via l'urine du ragondin.

Il paraît que sa chair n'est pas mauvaise du tout, dans l'ouest de la France on en fait des pâtés commercialisés sous l'appellation « lièvre des marais », parce que « ragondin », ça évoque « rat », alors ça ne serait pas assez vendeur !



Photo : Bertrand Kernel



Photo : Jean-Louis Soulé

Autres particularités de ce drôle de paroissien : ses pattes postérieures sont palmées, mais le doigt externe n'est pas relié à cette palmure. L'entrée de son terrier se trouve au-dessus de l'eau, ou est en partie immergée. **Et, fait unique au monde, les mamelles de la femelle sont situées sur le flanc, et non pas sur le ventre ;** ainsi, elle peut nager avec ses petits accrochés aux tétons. Étonnant et très pratique, je dois bien le reconnaître !



- Et vous, vous êtes protégé ?

- Heureusement ! Je suis une espèce indigène, moi ! Je suis protégé en France depuis 1904 et pourtant, en 1930, j'étais encore au bord de l'extinction à cause du braconnage. Des ignorants croyaient que je mangeais des poissons et d'autres me piégeaient pour vendre ma fourrure aux chapeliers. On me tuait également pour prélever le castoréum, cette substance musquée qui me sert à marquer mon territoire, et qui, selon vos ancêtres, était bourrée de vertus thérapeutiques et aphrodisiaques. Quelle horreur ! Et le pire de tout, c'est que ma chair était considérée comme une viande maigre, donc consommable le vendredi, comme le poisson. J'ai failli disparaître à cause de ces croyances ridicules. Je mérite bien d'être protégé, maintenant.

Ce que le castor n'a pas dit...

- Les indices de sa présence sont facilement identifiables, notamment les arbrisseaux et les arbres taillés en « pointe de crayon ».
- Le castor contribue à renforcer les berges des cours d'eau : les tiges de saules taillées par ses soins rejettent, et forment des cépées plus solidement enracinées !
- Il est possible de protéger les arbres en installant autour des troncs des manchons de grillage métallique d'au moins 1 m de haut.
- En cas de problème de cohabitation avec le castor, le pôle « médiation » du GEML (Groupe d'études des mammifères de Lorraine) peut intervenir efficacement et réussit le plus souvent à apaiser les tensions: <http://geml.fr/nous-contacter/>
- Il a un cousin canadien, une espèce qui lui ressemble beaucoup (*Castor canadensis*).

• Le castor a aussi oublié de parler du **rat musqué** (*Ondatra zibethica*), un rongeur aquatique originaire d'Amérique du Nord, qui a été « accueilli » en Europe et élevé, comme le ragondin, pour sa fourrure au début du vingtième siècle. Aujourd'hui, ce minus qui pèse entre 1000 et 1500 grammes est présent dans une grande partie des milieux aquatiques européens. C'est lui que vous verrez le plus fréquemment lors de vos balades le long des cours d'eau, mais en raison de sa taille modeste, vous ne le confondrez ni avec le castor, ni avec le ragondin.



Tom pouce, c'est moi, le rat musqué ! (Photo : Didier Martin)

Comme son cousin le ragondin, il creuse des galeries sous les berges, les transformant en gruyères, il est également porteur de parasites et est vecteur de maladies. Alors, vous imaginez bien que son statut n'est pas plus enviable et qu'il n'est pas le bienvenu, malgré son minois somme toute sympathique !

Jean-Louis HANS

(1) : La façon de nager, que ce soit chez le castor ou le ragondin, n'est pas un critère qui permet une identification sûre, mais seulement un indice supplémentaire à ajouter aux caractéristiques morphologiques observées sur le terrain.

(2) : On ne dit plus « nuisibles ». C'est un gros mot ! Aujourd'hui, on dit « ESOD », c'est-à-dire « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ». Mais il existe une catégorie d'espèces encore plus mal loties : les EED « espèces exotiques envahissantes » !



Zoom sur les espèces exotiques envahissantes

Conformément aux définitions de l'UICN, de la Convention sur la diversité biologique, du Parlement européen et du Conseil de l'Europe, une espèce exotique envahissante est une espèce introduite par l'homme en dehors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives.

Le ragondin et le rat musqué ont la malchance de figurer sur **la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne**, en date du 25 juillet 2019. Soixante-six espèces, végétales (par exemple la berce du Caucase) ou animales (par exemple : l'ouette d'Égypte, l'écrevisse américaine, la grenouille taureau, le frelon asiatique, la perche soleil) figurent sur cette liste et font l'objet d'une surveillance particulière. Ces espèces contribuent de façon importante à l'érosion de la biodiversité. Des politiques publiques sont mises en œuvre pour organiser leur surveillance, et bien sûr les actions de prévention et de lutte.

Quelles conséquences concrètes pour le ragondin et le rat musqué ?... Ils peuvent, toute l'année, être piégés en tout lieu, détruits à tir, déterrés, avec ou sans chien !

S'il est difficile de s'opposer à la destruction de ces animaux, il nous appartient de veiller à ce que ce soit dans les conditions les moins cruelles possibles.



Le ragondin est actif aussi le jour..
(Photo : Bertrand KERNEL)



Ici, il est pris dans une cage-piège
(Photo : Hugo BERLAND)



Ce rat musqué a été tué par le sinistre piège en X, ceux de droite ont été capturés dans une nasse
(Photos : source Internet)



Un peu d'histoire grâce à un passionné !

François LÉGER est technicien à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dans le Grand-Est, et plus précisément au sein de l'unité « prédateurs et animaux déprédateurs et exotiques ». Il a acquis au cours de sa carrière de très bonnes connaissances scientifiques et naturalistes, mais il se trouve qu'il est également passionné à titre personnel par l'aspect historique des choses ! Il est capable de traverser la France pour aller chercher des archives familiales relatives à l'élevage de ces animaux, dont la fourrure était si recherchée à l'époque. François a eu la gentillesse de nous faire partager ses connaissances et une petite partie de son fond iconographique très riche, nous l'en remercions chaleureusement !



Photo 1 et 2 : les ragondins d'élevage pouvaient devenir très familiers !

Photo 1 : cet enfant porte des ragondins imprégnés et familiers, dans un élevage en Allemagne, à la fin des années 1930. Le cliché est paru dans un ouvrage sur l'élevage du ragondin dont je dispose dans ma documentation.

Source : Cliché Stefan Zanker in Zanker S. (s.d., circa 1940) *Die Praxis der Sumpfbiberzucht*. Verlag : Augsburg, Gebr. Reichel/ D. Eisele & Sohn, 264 p.

Photo 2 : une soigneuse de l'élevage de Valmy Beaune prend la pose avec 5 jeunes ragondins.

Photos 3 et 4 : il s'agit de l'épouse de Valmy Beaune, l'un des pionniers de l'élevage du ragondin en France, à Monbahus dans le Lot-et-Garonne, où il s'est installé en 1927. Elle tient un ragondin dans ses bras et présente la situation des mamelles, si particulière chez cette espèce. Cette dame avait elle aussi pratiqué ce type d'élevage en Bretagne.





Photos 3 et 4



Photo 5 : Madame Beaune montre la position dorso-latérale des mamelles de la femelle, particulière à cette espèce !

Source : collection particulière de François Léger - « Élevage en captivité des animaux à fourrure » par V. Beaune, éleveur - naturaliste, chargé de missions par le gouvernement français pour l'étude et l'importation des animaux sauvages à fourrure (décrets du 29 avril 1927 et du 29 mars 1928) - 2^{ème} édition (1929) - Tonneins.



Photo 6 : ci-dessous, une carte postale présentant la devanture du magasin Letertre et Colas à Châteaubriant (Loire-Atlantique), dans les années 1920. Il s'agit du magasin d'un « sauvaginier ». Le « sauvaginier » était le relais entre les ruraux ou les gardes-chasses qui capturaient localement des sauvagines (nom collectif donné aux carnassiers à fourrure et à leurs peaux commercialisées) et les pelletiers qui achetaient les lots de peaux sur les foires aux sauvagines, dont la plus connue était celle de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). Les peaux exposées sur la devanture révèlent la diversité des petits carnivores locaux. On reconnaît essentiellement des peaux de fouines.



Photo 6 : Quand le commerce des peaux était incroyablement florissant...

En effet, ce petit carnivore était vraisemblablement parmi les plus réguliers dans ce secteur de bocage, alors que les peaux de martres font défaut sur le cliché, révélant l'absence ou la grande rareté de cette espèce dans ce secteur, à cette époque. La corbeille renferme probablement des peaux de taupes...

On observe également un chat, des renards, un blaireau sur le tréteau, une hermine tenue par l'homme à gauche, une loutre également tenue par l'homme de gauche et une autre suspendue dans un lot de peaux à droite, un important lot de putois auxquelles se mélangent peut-être des peaux de visons d'Europe.

A cette époque, le ragondin ne s'était pas encore acclimaté dans le milieu naturel en France, mais les premiers élevages allaient voir le jour à la fin des années 1920. Les belles et riches européennes aimaient porter « de l'exotique », et des peaux de ragondins étaient importées de l'aire d'origine de cet animal (Amérique du sud). On portait également du vison d'Amérique, du renard argenté, du rat musqué, etc.

Source : collection particulière de François Léger.



La Voie « enfin verte » des Hautes-Vosges



Au départ de Remiremont, le 31 août 2021 : pas de fauche ! (Photo : Catherine Bernardin)

Rappelez-vous, dans le Troglo 137, nous nourrissions l'espoir que notre piste cyclable, qui serpente dans les vallées de la Moselle et de la Moselotte depuis Remiremont, ne soit plus un triste ruban de bitume bordé de talus rabotés dès début juin, mais qu'elle devienne enfin ce qu'elle aurait dû être depuis des années : un couloir favorable à la flore sauvage et au déplacement de la petite faune locale.

Tout vient à point à qui sait attendre... longtemps !

« En ce début de saison estivale, la Voie verte se fait belle pour vous. Elle est fauchée et balayée afin que tous profitent pleinement des 53 km de piste. Cet entretien est une nécessité pour éviter l'enfermement de la Voie verte par les ronces, les fougères, les plantes invasives, sans compter les tiques et autres insectes nuisibles. ». Voici ce que nous pouvions lire sur le site internet du Syndicat intercommunal de la Voie verte, avant que le Pays de Remiremont et de ses vallées, nouveau gestionnaire, ne rejoigne notre conception de l'entretien de ce type d'infrastructure.

Rappelons toutefois que notre premier courrier remonte à mai 2014, et que le fauchage tardif, malgré le soutien de l'association Floraine et d'Apivosges, n'a été appliqué qu'à partir de 2021. Mais, ne boudons pas notre plaisir ! L'année dernière, pour la première fois, notre Voie verte s'était parée de ses plus beaux atours estivaux, un régal pour les yeux et pour l'esprit.



Jasione des montagnes et mauve musquée (Photo : Catherine Bernardin)

Tout sauf un gadget !

De nombreuses micro-populations de vertébrés, d'insectes et de plantes disparaissent faute de pouvoir échanger génétiquement, dans un monde morcelé par les routes et les lotissements, ou rendu hostile par les fenaisons précoces, les champs de maïs et les aménagements fonciers.



Hormis quelques bords de routes ou de rares prairies bénéficiant de mesures agro-environnementales « fauche tardive » dans la zone Natura 2000 « Confluence Moselle-Moselotte », il n’y a quasiment plus de fleurs sauvages dans nos deux vallées à compter du 1^{er} juin ! Et l’on s’étonne que les insectes, et par conséquent les oiseaux disparaissent de nos campagnes ?... Désormais fauchée en septembre, la Voie verte est devenue pendant quelques mois un corridor qui permet à tout un petit peuple de micromammifères, de lézards, de hérissons... de se déplacer dans un milieu plus favorable et sûr.



Agrion élégant sur une salicaire
(Photo : Nicolas Héлитas)

Un intérêt pédagogique

A la belle saison, les talus enfin épargnés par les « ratiboiseuses » se couvrent d’épervières, de jasiones, de mauves, de vipérines, tandis que les sanguisorbes, les salicaires et les scirpes sylvestres s’épanouissent dans les fossés humides. Cette flore ordinaire étant suffisamment variée pour satisfaire des botanistes débutants, nous avons d’ores et déjà animé, sur proposition du Pays de Remiremont, deux sorties naturalistes en 2021. Notons que l’enjeu est double : enrichir nos connaissances et signifier tout l’intérêt que nous portons à cette gestion écologique pour assurer sa pérennité. Afin de couper l’herbe sous le pied des maniaques de la propreté, des panneaux « fauche sélective, nature protégée » ont été posés, et d’autres le seront, qui présenteront quelques espèces pouvant être observées le long du parcours. En outre, l’association Ballast, que nous remercions pour son soutien, a prévu de planter des arbres fruitiers le long de la voie, avec le concours de l’association des Croqueurs de pommes.

Un exemple pour d’autres sites

Quand il s’agit d’intégrer la protection de la biodiversité dans les décisions des élus locaux, les mots, parfois, ne suffisent pas : souvent, seul l’exemple convainc. De nombreux sites gérés par les collectivités locales pourraient être rendus - au moins partiellement - à la nature.



Mauve musquée (Photo : Catherine Bernardin)



Nous pouvons tous dire à notre maire, ou à l'adjoint chargé de l'environnement, que des piloselles, c'est beaucoup plus joli que des paillasons jaunes grillés par le cagnard, et qu'elles constituent aussi une source de nourriture pour les abeilles et les papillons.



Le si rare azuré des paluds (bio et local !) sur une fleur de sanguisorbe, à Dommartin-lès-Remiremont
(Photo : Nicolas Héлитas)

Ces petites actions ne sauraient certes être suffisantes, quand il s'agit de ranimer une nature moribonde. Toutefois, en se répandant largement, elles pourraient devenir la norme et participer d'un changement de mentalité.

Je sais, je suis un grand rêveur... Pourtant, nous n'avons plus le choix. Si nous attendons que l'agriculture ait accompli sa nécessaire mutation écologique, il ne restera bientôt plus grand-chose à sauver dans nos campagnes.

Encourager la vigilance écocitoyenne

Les patrimoines culturel, architectural et historique bénéficient de tous les soins, alors que notre patrimoine naturel, le plus précieux de tous, reste méconnu, voire méprisé. Nous devons changer cela.

Nous pouvons expliquer aux décideurs de notre commune pourquoi le buisson d'aubépine, le roncier qui abrite la pie-grièche écorcheur, la friche humide, sont des trésors à préserver. Rien ne nous empêche d'ailleurs de les inventorier, pas besoin d'être un éminent naturaliste ! Dans un monde idéal, chaque commune aurait à cœur de réaliser l'inventaire de sa biodiversité sauvage afin de la protéger. Mais dans le monde réel, rares sont celles qui le font.

En attendant, dans notre localité, nous pouvons tous contribuer à sauver ce qui peut encore l'être : à nous de jouer, les amis !

Jean-Louis HANS



Bécassine et vanneau : la chasse, ça suffit !

Notre association s'est beaucoup investie en 2021 pour faire évoluer le statut de certaines espèces d'oiseaux chassables dans les Vosges, bien qu'elles soient en très mauvais état de conservation. Nous avons obtenu quelques avancées pour notre département : interdiction de la chasse à l'alouette et réduction des périodes de chasse pour le vanneau huppé et la bécassine des marais. Ce sont de belles victoires, mais rappelons que ces décisions ne sont que provisoires : elles peuvent être remises en cause tous les ans. Il faudra donc rester mobilisés contre ces pratiques aberrantes.

Bertrand nous livre quelques informations et observations personnelles concernant la biologie, la reproduction et le statut (en France et dans notre département) de deux espèces en très fort déclin : le vanneau huppé et la bécassine des marais.

La bécassine des marais (*Gallinago gallinago*)



Cet oiseau très mimétique se rencontre souvent durant les périodes de migration, au bord des étangs et des cours d'eau. La bécassine est très difficile à déceler parmi les roseaux, avec son plumage marqué de brun clair à brun foncé, tacheté et rayé de jaune pâle.

Elle profite des prés ou des vasières pour se nourrir, avec un comportement très caractéristique : son bec fait un mouvement de va-et-vient vertical (comme l'aiguille d'une machine à coudre !) pour capturer ses proies (des vers et autres petits invertébrés). A l'envol, son vol zigzagant est caractéristique. Elle est très vulnérable en hiver, quand le grand froid fige le paysage.



Elle a alors beaucoup de mal à se nourrir, et le bord des rivières non gelé constitue alors son unique refuge.



Les bécassines s'installent pour nicher dans les milieux humides tels que les marais ou les prairies tourbeuses. Autant dire qu'elles n'en trouvent plus beaucoup en France, ce qui explique en partie l'important déclin de l'espèce.

Il n'existe pas de preuve récente de reproduction dans les Vosges, et seulement quelques rares chanteurs sont encore entendus dans le reste de la France ! C'est pourquoi cet oiseau est classé « en danger critique » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France.

La plupart des couples reproducteurs se rencontrent en Scandinavie, en Europe de l'est et en Russie.

Ce poussin a été photographié en Islande, pas dans les Vosges, hélas ! ->



Le vanneau huppé (*Vanellus vanellus*)

Comme la bécassine des marais, cet oiseau appartient au groupe des limicoles (les oiseaux des rivages). Il est facile à reconnaître, avec son plumage contrasté noir et blanc, ainsi que sa longue et gracieuse huppe sur la tête ! En le regardant plus attentivement, on peut admirer les magnifiques reflets métalliques vert sombre, pourpre et cuivrés sur son dos et ses ailes.

Il capture ses proies (des vers, des petits mollusques, des insectes, des araignées...) tant sur le sol, qu'il sonde avec son bec, que dans les eaux peu profondes. Il utilise alors une tactique particulière : il agite son pied dans l'eau, ce qui provoque des mouvements de ses proies et lui permet de les localiser. Il chasse aussi à vue, et même la nuit.





Il peut sembler commun en hiver, lorsqu'on observe de grands rassemblements dans les plaines agricoles, aux abords du lac du Der par exemple. Ces effectifs hivernaux importants sont trompeurs, car ils ne sont pas formés par des oiseaux locaux, mais par ceux qui viennent du nord pour passer la mauvaise saison chez nous.

Les évolutions aériennes de ces grandes troupes de vanneaux sont très spectaculaires, parfaitement coordonnées, la troupe semblant former un seul organisme présentant en alternance des reflets blancs ou noirs miroitants, selon les mouvements des oiseaux ! Mais dans les Vosges, même en hiver, les observations se font de plus en plus rares. Ainsi, Christine, qui circule tous les jours dans ce secteur nous signale de petits groupes d'une vingtaine d'individus à Padoux, rarement davantage.



Si l'oiseau adopte un comportement grégaire en hiver, en période de reproduction, il niche isolément ou en petites colonies. Tout comme pour la bécassine des marais, et tant d'autres espèces, c'est principalement la perte d'habitat qui est à l'origine de la diminution de ses effectifs : l'espèce est classée « quasi menacée » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France.

Mais il semble moins exigeant que la bécassine des marais, et parvient à trouver des milieux de substitution. Ainsi, il peut s'adapter à des endroits anthropisés tels que les champs de maïs ou le bord des gravières, où sa reproduction aboutit parfois.

Il effectue son vol nuptial caractéristique dès la fin du mois de mars. Malgré ses larges ailes, il est remarquablement agile et effectue toutes sortes d'acrobaties aériennes (des piqués, des accélérations...) pour épater sa belle ! La femelle couve ses 4 œufs en avril, l'éclosion a lieu généralement en mai sous nos contrées. Les poussins sont nidifuges, ce qui signifie qu'ils quittent le nid tout de suite et se nourrissent seuls. Les parents restent néanmoins à proximité pour les surveiller. Ils n'hésitent pas à poursuivre longuement les corneilles et les milans qui passent un peu trop près... Mais malheureusement peu de poussins survivent car ils dépendent également des conditions climatiques : les printemps froids et très pluvieux anéantissent beaucoup de nichées.

Mais pourquoi continuer à les chasser ?...

La question est légitime !

- On ne peut pas leur imputer de quelconques dégâts, donc aucune nécessité de « régulation » à revendiquer...
- On sait que les populations de ces deux espèces sont en déclin, et que leurs habitats se réduisent comme peau de chagrin.
- On ne connaît même pas les effectifs nicheurs de vanneaux huppés dans les Vosges.
- On connaît encore moins les « prélèvements » effectués par les chasseurs sur les deux espèces !
- L'administration a reconnu que les conditions météorologiques du printemps 2021 ont sans contestation possible été catastrophiques pour leur reproduction.

Tout ceci est écrit noir sur blanc dans les « considérant » de l'arrêté préfectoral n°274/2021/DDT du 5 août 2021, portant modification de l'arrêté n°192/2021/DDT du 31 mai 2021, portant ouverture et clôture de la chasse dans le département des Vosges :

CONSIDÉRANT en outre que 67 % des zones humides métropolitaines ont disparu entre 1900 et 2000 et leur régression se poursuit au rythme d'environ 10 000 hectares par an (source office national de la chasse et de la faune sauvage), qu'ainsi les milieux de vie et de reproduction de la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) et du Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) s'en trouvent fortement impactés ;

CONSIDÉRANT que les aléas climatiques printaniers (fortes précipitations et températures anormalement basses), ont eu un impact très négatif sur la reproduction de la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) et du Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) qui sont des nicheurs au sol, se traduisant par des échecs de reproduction ;

CONSIDÉRANT que malgré l'absence d'éléments sur l'état des populations de la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) et du Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) dans le département des Vosges, les atteintes aux milieux humides et les impacts engendrés sur l'avifaune inféodée aux zones humides justifient la mise en place de mesures ponctuelles et proportionnées de diminution des prélèvements par une réduction de la période de chasse ;



Alors, pourquoi se contenter de mettre en place « **des mesures ponctuelles et proportionnées de diminution des prélèvements par une réduction de la période de chasse** »?... **Pourquoi, ne pas interdire tout simplement qu'elles soient chassées, au minimum le temps que leur situation soit sérieusement évaluée ?**

Résultat final pour la dernière campagne de chasse 2021/2022 : une simple restriction de la période de chasse, mais aucune restriction du nombre d'oiseaux pouvant être tués !

Et rien ne dit que ces mesures seront reconduites pour la prochaine campagne...

- Pour la bécassine des marais : chasse autorisée du 15 octobre au 31 décembre (précédemment : du 19 septembre au 31 janvier).
- Pour le vanneau huppé : chasse autorisée du 1er novembre au 31 décembre (précédemment : du 19 septembre au 31 janvier).

Comment peut-on nier que le « prélèvement » - ne serait-ce que de quelques spécimens - d'oiseaux figurant sur des Listes rouges d'espèces menacées soit aujourd'hui inadmissible ?... Chaque individu est précieux et doit être épargné !



Pour ces deux espèces, et pour bien d'autres, la perte d'habitat et les conditions climatiques impactent fortement leur survie. A cela s'ajoutent la prédation naturelle, les différentes pollutions... On peut vraiment être inquiet au sujet du maintien de leurs populations sur notre territoire. C'est pourquoi il est aisé de comprendre que la chasse affaiblit encore un peu plus ces populations d'oiseaux déjà bien fragilisées ! Il faut absolument cesser cet acharnement insensé : les bécassines, les vanneaux, les alouettes, mais aussi les courlis, les bécasses, les tourterelles et tant d'autres ne doivent plus être persécutés tant que leurs populations ne se seront pas rétablies, en supposant que cette hypothèse se confirme un jour...

Texte et photos : Bertrand KERNEL



L'entretien des haies enfin réglementé !

Nous l'attendions depuis longtemps, les départements limitrophes en étaient déjà dotés : l'arrêté préfectoral « réglementant les dates d'entretien des haies afin de protéger la nidification des oiseaux » dans les Vosges a été signé le 14 décembre 2021.

« Sur l'ensemble du département des Vosges, il est interdit à quiconque d'effectuer des travaux (destruction, entretien, taille...) sur les haies pendant une période allant du 1er avril au 31 juillet ».

Même s'il n'est pas aussi restrictif que nous l'aurions souhaité, c'est une avancée certaine. La pédagogie étant la motivation première d'Oiseaux-Nature, nous allons aider l'administration à en faire connaître les dispositions au grand public, via le Troglo, des conférences, mais aussi en participant à des webinaires (ou séminaires en ligne) organisés par la DDT, et ciblant plus particulièrement les professionnels : entreprises effectuant des travaux de taille, d'élagage, d'entretien d'espaces verts, paysagistes, etc.



Un paysage préservé, avec un maillage de haies constituant une véritable trame verte !

(Photo : Claude Maurice)

Ce que Oiseaux-Nature avait proposé...

La DDT nous ayant consultés en novembre 2021 au sujet de la rédaction de cet arrêté, nous avons alors suggéré les principales modifications suivantes :

Article 1 :

1-1 Les êtres vivants concernés par la protection : pourquoi limiter la portée de cet arrêté aux seuls oiseaux ? Les haies abritent de nombreuses autres espèces animales (insectes, micro-mammifères, amphibiens, reptiles...) qui nécessitent tout autant d'être préservées.



Article 2 : mesures d'interdiction

Pour ce qui est de la période d'interdiction : le réchauffement climatique entraîne un allongement de la période de végétation que chacun peut constater, et par conséquent, de la période d'activité de la faune. Ainsi, le prunellier et les saules, espèces particulièrement attractives pour les insectes pollinisateurs, fleurissent dès le mois de mars, et les oiseaux nichent de plus en plus tôt.

Nous constatons également depuis quelques années des nichées tardives (de remplacement, parfois avec envols après le 31/07) qui réussissent mieux qu'en début de saison, notamment pour les chardonnerets. Ils subissent moins la pression des prédateurs qui ont fini d'élever leurs jeunes. Nombre d'insectes n'ont pas achevé leur métamorphose début août. Nous avons donc proposé une période d'interdiction allant du **1^{er} mars au 15 août** (comme pour le Territoire de Belfort), ou, mieux encore, **au 31 août** (comme en Haute-Saône).



Grive litorne se nourrissant sur une viorne obier (Photo : Ludovic Claude) →

Article 3 : travaux non concernés par cet arrêté

La plupart des travaux nécessaires à la sécurité publique énumérés dans cet article nous semblent tout à fait pouvoir être planifiés en-dehors de la période de reproduction de la faune (par exemple, l'entretien des haies le long des voies ferrées).

Par ailleurs, et bien qu'il ne s'agisse pas des haies ou ripisylves, nous tenons à souligner l'impact énorme sur la faune sauvage des travaux d'entretien de la végétation sous les réseaux de transport d'électricité et les lignes téléphoniques, s'ils sont effectués en période sensible !

Il en va de même pour les opérations de broyage de la végétation ligneuse en forêt, qu'il s'agisse de broyage en plein, ou bien d'ouverture ou entretien de cloisonnements sylvicoles ou d'exploitation.



Ce que Ois-Nat vous suggère...

Nos propositions ci-dessus n'ont pas été retenues, l'administration souhaitant trouver des compromis acceptables par les entreprises et les citoyens. Mais qu'à cela ne tienne : vous, adhérents convaincus, vous allez bien sûr être beaucoup plus exigeants et vigilants, et ne pas attendre la fin mars pour intervenir, ni tout ratiboiser ! Et ne pas commencer trop tôt en automne non plus...

← La floraison tardive du lierre en automne constitue une aubaine pour les abeilles, et pour de nombreuses autres espèces d'insectes !

(Photo : Catherine Bernardin - le 9 octobre 2021)



Entretien sa haie, si elle en a besoin, **c'est maintenant, en hiver**, jamais pendant la période où plantes et animaux sont en « vie active », avec des nids dans les arbres et arbustes, des abeilles et autres insectes qui bourdonnent un peu partout dans les fleurs... pour le bonheur des amateurs de miel ! Donc, **si possible, de novembre à février**.

Nos conseils sont simples : on réfléchit avant de tout « bousiller » ! La taille doit anticiper les pousses de l'été suivant. L'idéal est de pouvoir laisser tous les ans au moins 1/3 du linéaire de la haie non taillé, et de ne couper que les grosses branches.

Ainsi, l'entretien est étalé sur 3 ans, et quelle que soit la saison, il reste toujours des zones intactes dans lesquelles la petite faune n'est pas dérangée.

Dans ces « mini-réserves », les arbres et arbustes peuvent fructifier et offrir une nourriture précieuse en hiver.



Photo : Claude Maurice



Et les insectes ? De très nombreuses espèces passent la mauvaise saison à l'état d'œufs - bien camouflés sur ou sous les feuilles, sur les rameaux, dans les anfractuosités de l'écorce - qui éclore dès les premiers beaux jours ; nos « mini-réserves » leur permettent de terminer en toute quiétude leur cycle de développement !

<← Le nacré de la ronce pond en été sur les feuilles de ronce, les chenilles se développent au printemps suivant

(Photo : Patrick Maison)

Très important également : gardez à l'esprit que **les haies anciennes**, bien structurées, avec une végétation dense, étagée et diversifiée, ont une valeur écologique inestimable, et qu'il faut des décennies pour qu'elles l'acquière !

Alors que grâce au matériel dont on dispose maintenant, en quelques heures, tronçonneuses, débroussailleuses et pelleteuses ont tôt fait de tout saccager...

Malheureusement, les arrachages de ces haies vénérables se multiplient, chacun peut le constater, et c'est chaque fois un crève-cœur pour toute personne sensible à la nature de découvrir le carnage.

On entend beaucoup parler de plantations de haies, me direz-vous ? Certes, l'intention est louable, mais au bout de combien d'années deviendront-elles vraiment fonctionnelles et attractives ? Et puis, il n'est pas si facile de réussir une plantation : les aléas climatiques (sécheresse prolongée, canicule...), une préparation du sol insuffisante, une qualité des plants parfois discutable, la dent des rongeurs ou celle du chevreuil ou du cerf, le groin du sanglier, bref, beaucoup de problèmes peuvent survenir et réduire à néant votre plantation...



Que nous apprend ce vieux nid abandonné, devenu visible après la taille d'hiver ?...

Jouons un peu, maintenant ! Le fouillis végétal que vous aviez conservé a permis aux propriétaires du nid ci-dessous de s'y dissimuler. Située à 1,20 m de hauteur, en bord de route, la fragile nacelle était très vulnérable ! Une taille, même légère, même assez loin du nid occupé, aurait à coup sûr condamné la nichée. Mais qui donc a bâti ce joli nid ?...

Les matériaux utilisés, ainsi que la forme, nous indiquent la construction d'un oiseau et pas celle d'un **muscardin**, par exemple : celui-ci confectionne une boule avec les matériaux trouvés aux alentours, ce qui la rend parfaitement mimétique (herbes sèches, écorce de chèvrefeuille découpée en fines lanières, mousse, lichen...). La couche externe comporte en général beaucoup de feuilles, le plus souvent de ronce et de chêne, collées grâce à la salive du muscardin, qui assurent l'étanchéité de la construction.



A gauche, le nid mystérieux... - A droite, un muscardin dans son nid en boule, avec une ouverture latérale.

(Photo : Claude Maurice)

Dessin : Catherine Bernardin

- De toute évidence, il ne s'agit pas d'un nid de **mésanges**, ni d'un autre oiseau cavernicole.
- L'absence de terre tapissant l'intérieur du nid élimine le **merle noir**.
- Le **rougegorge familier**, quant à lui, préfère s'adosser à un tronc et cherche les endroits plus sombres...
- Pas de branchettes dans le soubassement : ce n'est donc pas un nid de **bouvreuil pivoine**.



Ce bouvreuil se régale de baies de chèvrefeuille !

(Photo : François Guérol)





On s'approche du but... Pendant le mois de juin précédent, un oiseau gris à la calotte noire chantait bien souvent dans la végétation de ce secteur... un chant d'abord un peu grinçant, comme étranglé, puis qui s'élève et devient flûté, très sonore et agréable, renouvelé à un rythme régulier du matin au soir. Le « propriétaire » défendait son territoire, stimulait la femelle. Cette dernière, grise également, avait une calotte brune. Quand les oiseaux étaient inquiets, ils émettaient des « tac-tac » secs, comme si quelqu'un entrechoquait deux galets.

Mais qui suis-je donc ?... (Photo : Fabrice Cahez)



A gauche, la femelle avec sa calotte brun-roux
(Photo : Patrick Maison)



A droite, un mâle juvénile, dont la calotte noire contient encore des plumes brun-roux (Photo : Bertrand Kernel)

Vous avez trouvé ? Il s'agit bien sûr de **la fauvette à tête noire**, migratrice ! Elle reviendra au premier printemps, et survivra grâce à la consommation des fruits du lierre tout juste mûrs, en attendant que les insectes et autres araignées sortent de leur torpeur hivernale.



Nous n'en doutons pas, vous avez conservé ce vieux lierre, indispensable à notre famille de fauvettes et à bien d'autres, et aussi le sureau noir ! Ses baies juteuses et succulentes, si attractives attirent de nombreuses fauvettes en fin d'été, bien qu'elles ne soient habituellement pas grégaires. Leurs chants si merveilleux réchaufferont longtemps votre cœur, en guise de remerciement.

← Photo : Fabrice Cahez



Un jugement exemplaire !

Arrêtons-nous maintenant sur une affaire toute récente : le 17 décembre 2021, le Tribunal d'Épinal a prononcé une condamnation à l'encontre d'une personne ayant détruit l'habitat d'espèces d'oiseaux protégés dans une commune de l'ouest vosgien, dans une parcelle située dans le site Natura 2000 « Zone de protection spéciale du Bassigny ».



Les baies du sureau noir font les délices de notre fauvette !

(Photo : Jacques Martin)

Une personne scandalisée de constater le défrichage en pleine saison de reproduction (début juillet) de cette parcelle boisée, qui plus est située dans une zone humide (un milieu rare, particulièrement fragile et favorable aux oiseaux), a alerté les agents verbalisateurs. Au vu de ce défrichage, un procès-verbal a été dressé par l'OFB (Office français de la biodiversité), qui n'a donné lieu dans un premier temps qu'à un simple rappel à la loi.

Mais, face à l'inertie du parquet, Oiseaux-Nature a assigné le propriétaire devant le tribunal et vient donc d'obtenir gain de cause. Il faut dire que cette personne avait agi en toute connaissance de cause, et qu'elle s'est montrée d'une mauvaise foi flagrante tout au long de la procédure... Elle a été condamnée à verser à l'association 2 500 € en réparation du préjudice écologique, et 492 € en raison de son préjudice collectif environnemental (à savoir, le préjudice moral constitué par le découragement collectif de nos adhérents devant la négation de leurs efforts et de leur engagement).

Lisez attentivement cet extrait particulièrement intéressant du jugement :

*« en l'espèce, et contrairement aux arguments développés par le défendeur, **le préjudice écologique ne se limite pas à l'absence de constat matériel de nids détruits ou d'oiseaux morts ou blessés.** En effet, il est nécessaire de prendre également en considération la destruction des arbres ayant vocation à abriter des nichées, la diminution des ressources alimentaires, le bruit occasionné par le fonctionnement du gyrobroyeur pouvant entraîner l'abandon de nichées par les espèces les plus sensibles, ainsi que l'impact que peuvent avoir ces dégradations irréversibles sur plusieurs années. »*

On peut raisonnablement espérer que cette condamnation encourage les agents verbalisateurs à intervenir plus souvent, et incite les juges à sanctionner sévèrement à l'avenir des actes similaires commis en période de reproduction par exemple sur des haies, mais également des gyrobroyages d'emprises de lignes électriques ou téléphoniques, ou encore de cloisonnements sylvicoles en forêt, les conséquences sur la faune étant exactement les mêmes !

Vous aussi, chers adhérents, soyez attentifs à ce qu'il se passe autour de chez vous.

Au préalable, il faudra bien sûr accepter une période durant laquelle chacun devra faire preuve de pédagogie. Tous ensemble, investissons-nous pleinement dans cette action de sensibilisation.

Claude MAURICE



Des nichoirs pour l'effraie des clochers

Depuis bientôt six ans, nous avons entrepris d'installer des nichoirs spécialement conçus pour la si belle Dame blanche, le plus souvent dans des clochers d'églises. En effet, les effraies ont de plus en plus de difficultés à trouver des gîtes à leur convenance pour nicher, beaucoup de clochers étant grillagés pour interdire aux pigeons et aux choucas des tours d'y accéder.

Ces oiseaux ne sont généralement pas les bienvenus en raison des fientes dont ils crépissent les lieux, et des fagots de branches que les choucas entassent pour bâtir leur nid... Mais il est dans la plupart des cas possible de poser un nichoir dont l'ouverture est plaquée contre une fenêtre : ainsi, l'accès des occupants est limité au nichoir, il ne subsiste donc plus aucun risque de nuisances dans le clocher !

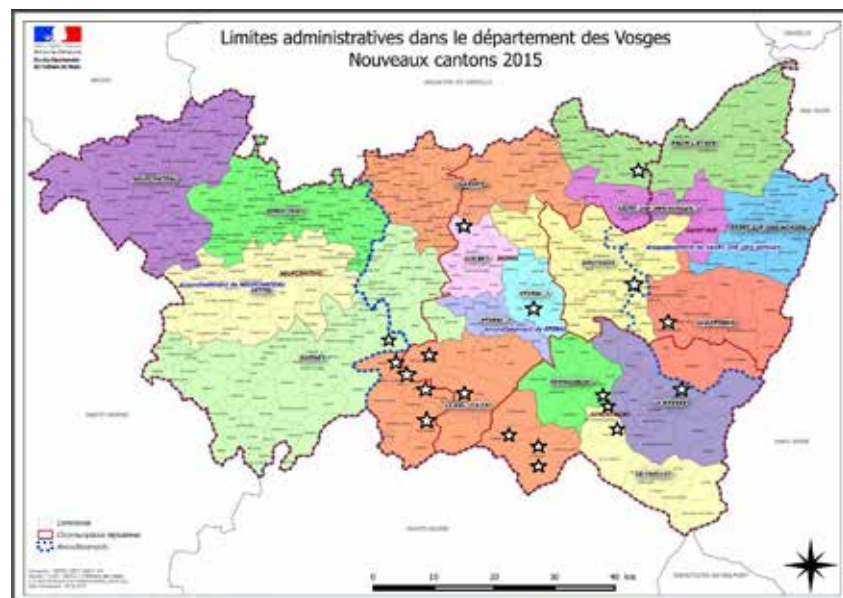
Les effraies s'installent aussi dans → les granges (Photo : Michel Ribette)



Quant aux bâtisses anciennes de nos villages, en cas de travaux de rénovation, elles deviennent le plus souvent hermétiquement closes. Adieu, granges séculaires et autres vieux greniers tranquilles !

Les nouvelles résidences de la Dame blanche

Profitons de cette fin d'hiver pour faire le point : combien de nichoirs avons-nous posé ? Nos nichoirs ont-ils été adoptés ? Si oui, par notre chouette, ou par d'autres locataires ?



La carte ci-contre permet de situer les communes dans lesquelles nous sommes intervenus depuis 2016. Voici la liste par ordre chronologique : Remiremont, Saint-Benoît-la-Chipotte, Granges-Aumontzey, Dommartin-lès-Remiremont, Saint-Amé, Escles, Champ-le-Duc, Rochesson, Charmois l'Orgueilleux, Epinal, Frizon, La Haye, Vioménil, Le Val d'Ajol (église et grenier de l'école), Harsault, La Vôge-les-Bains, La Chapelle-aux-Bois, Plombières-les-Bains (clocher de Ruaux).

← Localisation des 19 nichoirs déjà installés

Nous intervenons presque toujours dans des clochers d'églises, ou des bâtiments publics (greniers d'école ou de mairie), de façon à garantir la pérennité de notre action. Le but est aussi d'avoir facilement accès au nichoir afin de vérifier s'il a été occupé, et si nécessaire le nettoyer.

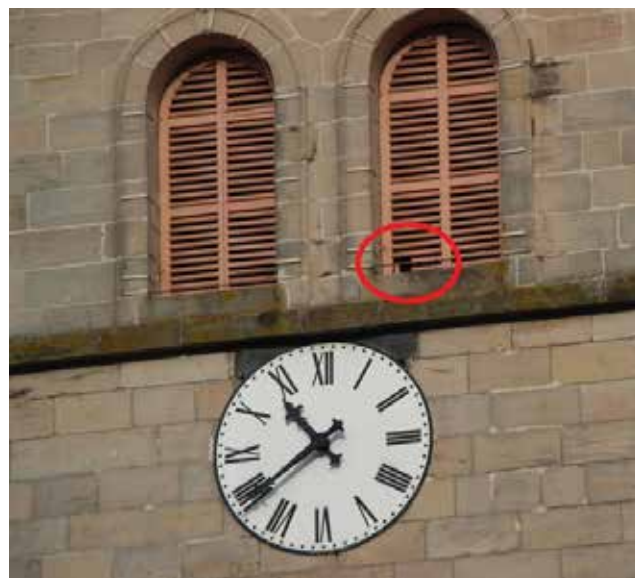


A titre exceptionnel, un nichoir sera bientôt posé chez un particulier à Bellefontaine, à sa demande. Les éléments seront assemblés par les élèves de l'école primaire, sous la houlette de Vincent qui y enseigne.

Rappelons comment sont choisis les sites favorables à notre chouette :

- La présence de l'espèce dans le passé doit être avérée ;
- Pas de route fréquentée à proximité (une effraie sur quatre meurt percutée par un véhicule !) ;
- Un environnement proche riche en prairies, pâturages, vergers : l'effraie consomme des micro-mammifères (petits rongeurs et musaraignes) ;
- Le bâtiment doit bien sûr être calme. Si l'endroit lui convient, le couple est en général fidèle à son site de nidification.

Dans la zone cerclée de rouge, l'ouverture discrète -> ménagée dans les abat-sons, contre laquelle le nichoir est plaqué - Église du Val d'Ajol (Photo : Vincent Étienne)



De gauche à droite : pas facile de hisser le nichoir jusqu'au clocher (Église du Val d'Ajol) ! - Pose du nichoir dans l'église de St-Benoît-la-Chipotte - Pose du nichoir dans la basilique St-Maurice à Épinal

(Photos : Oiseaux-Nature)

Alors, quel est le bilan ?

Le bilan est plutôt encourageant : au moins 6 nichoirs ont été occupés, avec reproduction réussie, dans les communes suivantes : Saint-Benoît-la-Chipotte, Escles, Frizon, La Haye, La Vôge-les-Bains, Harsault. A Frizon, nous nous sommes bornés à venir sur place pour rencontrer et conseiller un petit groupe d'habitants très motivés, qui se sont ensuite pris en main, et ont construit leur nichoir. Il n'a pas été occupé tout de suite, mais en juin 2021, pour leur plus grande joie (et aussi la nôtre !), une très belle nichée de 5 jeunes a récompensé leurs efforts ! En cette même année 2021, Étienne, un adhérent d'Escles, a photographié ces 2 jeunes effraies devant l'entrée du nichoir au mois de juillet. Voici son récit : « *Le nichoir a été installé par Oiseaux-Nature en 2018, mais c'est seulement cette année qu'un couple de chouettes effraies y a élu domicile le temps d'une nichée. Auparavant, il a été occupé successivement par des faucons crécerelles et*



des choucas des tours. Le couple d'effraies a donné naissance à deux jeunes ; ce n'est qu'en fin de journée qu'elles montrent le bout de leur bec dans l'ouverture du nichoir. Elles ne sortent de leur refuge pour aller chasser qu'à la nuit tombée, il est très rare de les observer dans la journée. Aucun bruissement d'aile ne vous fera lever la tête à leur passage, leur vol est le plus silencieux parmi ceux de tous les rapaces nocturnes. Par contre, si vous en avez près de chez vous, vous pourrez entendre la nuit leurs chuintements faits de « chhhh » de « khrûh » ou « khraikh ».



La nichée de Frizon (Photo : Régis Conraud)



La nichée d'Escles (Photo : Étienne Perrin)

A Saint-Benoît, le gîte est très régulièrement occupé. Cette année, Anne et Gary ont eu la surprise de découvrir deux poussins encore en duvet durant la deuxième quinzaine d'octobre ! Les nichées peuvent en effet être tardives. La photo ci-dessous n'est pas nette par manque de lumière, mais elle me fait penser à un joli tableau impressionniste !

Les nichoirs font aussi office de gîte diurne : fin décembre, Blandine et Michel, à l'occasion du contrôle hivernal, ont trouvé 2 adultes dans celui installé dans le clocher de la Haye. Il arrive aussi que nos bénévoles aient de mauvaises surprises : ainsi, dans le clocher de Harsault, le même jour, ils ont découvert les cadavres de deux chouettes adultes... Une tuile manquante a créé une ouverture par laquelle les oiseaux sont entrés, mais qu'ils n'ont visiblement jamais retrouvée, et ils sont morts d'épuisement. Pour supprimer ce piège mortel, l'ouverture devra être obturée au plus vite !



La nichée de Saint-Benoît
(Photo : Gary Keys)

Une consolation : le nichoir avait été occupé par des choucas, mais aussi par les effraies : sur l'énorme tas de branches, des pelotes de réjection et des os de micro-mammifères l'attestaient. Nos vaillants suiveurs de nichoirs ont enlevé 15 kg de détritrus ! Des jeunes sont probablement nés.

Ces données sont incomplètes, car nous n'avons pas d'informations pour certains nichoirs, par manque de bénévoles pour assurer le suivi ! Vous êtes intéressé ? Appelez Jean-Louis au 03 29 61 19 90, laissez-lui si besoin un message et votre numéro de téléphone, ou envoyez un courriel à oiseauxnature@free.fr. Nous vous expliquerons la marche à suivre. Il faut juste un peu de temps, pas mal de patience et bien sûr du sérieux et de la motivation !

Voir aussi les Troglos n°124 et 130 pour plus d'informations sur l'effraie !

Catherine BERNARDIN



La Plume

L'oiseau qui venait du nord...

Claude a récemment rencontré une personne ayant eu la chance d'observer un oiseau très rare dans nos contrées ! Voici le récit qu'il lui a livré :

« Je l'ai observé le 24 août dernier vers 10 h 30, lors d'une randonnée. Il était au milieu d'un grand pré, au-dessus des « Jardins de Bernadette » au Haut du Tôt.

J'ai passé environ 10 minutes à le regarder. Je n'avais jamais vu cette espèce d'oiseau dans les Vosges auparavant. J'ai donc décidé de le photographier pour pouvoir l'identifier plus tard. D'abord de loin, mais les photos n'étant pas satisfaisantes, je me suis approché sans pour autant l'effrayer. À ma grande surprise, l'oiseau n'a pas bougé et j'ai pu m'installer à côté de lui (à environ un mètre) pour l'observer d'encore plus près. Je n'ai pas vu de blessures apparentes, mais aucun oiseau, même domestiqué ne m'aurait laissé approcher d'aussi près ! Je suppose donc que quelque chose devait le gêner pour se mouvoir. Je l'ai vu marcher, mais pas déployer ses ailes.

Ces minutes partagées avec lui ont été très intéressantes, et m'ont permis de faire une pause en bonne compagnie, même si à la fin, j'aurais bien voulu le voir voler pour être rassuré.

Petite anecdote : il n'aime pas les photos, car à chaque fois que je voulais en prendre une, il me tournait le dos ! ».

Pierre CORDIER



L'oiseau mystérieux... (Photos : Pierre Cordier)

La bonne nouvelle, c'est que Claude a été en mesure de rassurer Pierre : « son » oiseau était en parfaite santé ! S'il a pu l'approcher aussi facilement sans provoquer sa fuite, c'est parce qu'il s'agissait d'un **jeune pluvier guignard**, né quelques mois auparavant probablement dans des contrées quasi désertiques de Sibérie, où il n'avait sans doute jamais rencontré d'être humain avant cette escale dans les Vosges... et que par conséquent, il n'avait aucune raison de le craindre !





Pluvier guignard adulte (Photo Bertrand Kernel)

Le pluvier guignard (*Charadrius morinellus*) est un migrateur au long cours : il passe la belle saison et se reproduit en Russie, en Scandinavie, en Écosse, puis accomplit un trajet de parfois 10 000 km pour hiverner dans les montagnes d'Afrique du Nord.

Il fait une courte étape (pas plus d'une journée) en avril, puis au retour fin août - début septembre dans les Vosges, le plus souvent dans le secteur du Hohneck ; la probabilité de l'observer est donc très faible !

Bertrand Kernel y avait photographié un adulte en avril 2014, puis un jeune en septembre de la même année. Ce joli oiseau est de la taille d'une tourterelle, mais avec une silhouette plus ronde. La femelle adulte est plus grande et plus colorée que le mâle, phénomène plutôt rare chez les oiseaux. Et ce n'est pas tout : c'est elle qui parade et choisit son partenaire ! Le couple prépare le nid (une cuvette garnie de mousse et d'herbes sèches), puis après la ponte, adieu Léon, madame s'éclipse, rejoint ses copines (les autres femelles) et laisse le mâle couvrir seul les 3 œufs ! Quel oiseau sympathique, n'est-ce pas mesdames ? !



Photo : Pierre Cordier

Il niche dans des milieux plats et caillouteux à herbe rase (hauts plateaux, toundra arctique), où son plumage mimétique le rend très difficile à distinguer. Le climat y est certes rude, mais le brouillard, la pluie et le vent sont en réalité ses alliés, car ils limitent grandement la fréquentation humaine, y compris celle des bipèdes armés de fusils et animés de mauvaises intentions... Le pluvier guignard a niché occasionnellement dans les Pyrénées et dans les Vosges, mais dans notre département, la dernière mention date de 1968. Sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine, l'espèce est considérée « disparue de métropole ». Ce qui lui nuit ? Comme bien souvent, surtout la perte d'habitats à cause du développement du tourisme hivernal (infrastructures liées au ski), ainsi que les tirs illégaux.

Parlons dérangement de la faune sauvage...

Le massif vosgien n'est pas très étendu, c'est un fait. Et dans certains secteurs très touristiques, la fréquentation est si intense qu'elle peut parfois générer des conflits entre les différentes catégories d'usagers du milieu naturel, personne ne le conteste. Les attentes de ces usagers sont très diverses, leur niveau de connaissance de la nature aussi, alors ils n'ont pas forcément conscience de perturber les habitants à poils, à plumes ou à écailles de ces lieux en s'éloignant des sentiers et en manifestant bruyamment leur joie de gambader librement en forêt ou sur les chaumes d'altitude !



Certains considèrent la nature comme un vulgaire terrain de jeu, rien de plus, en faisant totalement abstraction des êtres vivants qu'ils côtoient, c'est vrai aussi. De nouvelles pratiques sportives ont vu le jour, qui peuvent induire d'autres causes de dérangement, si les pratiquants ne respectent pas les parcours dédiés. Il peut également arriver que certains photographes sans scrupules s'approchent trop près des animaux ou de leurs sites de nidification pour obtenir le cliché de leurs rêves.

Mais tout de même... dès qu'on s'éloigne des zones touristiques, on ne croise plus grand-monde au détour des sentiers, et la majorité des usagers se comporte de façon respectueuse.

Pourtant, lorsqu'on évoque cette question du dérangement, avez-vous remarqué que le plus souvent, la presse et les institutions incriminent en tout premier lieu les randonneurs, les sportifs et les photographes ?

Il existe pourtant une autre activité, qui est pratiquée dans la nature une (bien trop !) grande partie de l'année, et qui est source de dérangement (le mot est faible, parlons plutôt de stress intense) pour la faune sauvage ? Je veux parler de la chasse, bien sûr, et surtout de la chasse en battue, qui bizarrement n'est pas souvent évoquée !



Lorsque les chasseurs parcourent en virée les bois et les champs en brailant, en soufflant dans leurs trompes, en frappant les arbres avec des bâtons, avec des chiens surexcités qui aboient à qui mieux mieux, ils épouvantent non seulement les espèces « gibier », mais aussi toutes les autres, y compris les espèces protégées ! Et cette pratique a lieu partout, au grand dam du citoyen lambda qui voudrait bien pouvoir se promener en paix et observer des animaux confiants, ce qui est le cas dans les zones non chassées (voir l'exemple du pluvier guignard ci-dessus).

<— Photo : source Internet

Les chasseurs peuvent aussi utiliser les chemins fermés à la circulation, mais ils payent, eux, c'est toute la différence... Et ils assurent des missions de service public...

La société évolue, le grand public supporte de moins en moins que les chasseurs s'accaparent la nature une aussi grande partie de l'année. Il serait grand temps d'écouter cette demande légitime, et aussi de réformer la pratique de cette activité ! Oiseaux-Nature ne demande pas l'interdiction de la chasse, mais en combattrait toujours les excès et les abus.

Quel sera le sort de Goupil ?

Nous nous réjouissons dans le précédent numéro du Troglo (en septembre dernier) d'avoir obtenu gain de cause auprès du Conseil d'état (décision du 7 juillet 2021) : **dans les Vosges, jusqu'à nouvel ordre, le renard ne doit plus être détruit** en tant qu'espèce susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD), comprenez piégé par toutes sortes de dispositifs cruels, ou tiré en-dehors de la période de chasse. C'est une première dans les Vosges, après tant d'années de lutte, on n'osait à peine y croire ! Il peut hélas toujours être chassé durant une bien trop longue période (9 mois sur 12 !).

On se doutait bien que les piégeurs n'allaient pas rester les bras croisés... Ils ont même fait des pieds et des mains auprès du Ministère de la transition écologique, car la liste des espèces dites ESOD, les périodes et les modalités de leur destruction sont fixées par un arrêté ministériel.



Tant et si bien qu'un projet d'arrêté revenant sur la sage décision du Conseil d'état a été soumis à la consultation du public du 10 décembre 2021 au 1^{er} janvier 2022 !

Que propose le ministère ? D'inscrire le renard ESOD sur 262 communes des Vosges (donc plus de la moitié !), rien de moins !

Sur quels critères ?

- Présence d'élevage de volaille ;
- Présence d'élevage de léporidé ;
- Présence d'élevage de petit gibier ;
- Réalisation d'au moins un lâcher de repeuplement de petit gibier sur la commune, entre 2015 et 2019 ;
- Déclaration de dégâts de renard sur la commune.

Les prétendues déclarations de dégâts ne sont vérifiées par personne, et en réalité très peu nombreuses... Et encore faudrait-il que ces dégâts soient importants pour justifier une telle décision.

Quant aux divers élevages, s'ils sont correctement protégés, le renard ne peut s'y introduire. Vous êtes d'ailleurs nombreux à nous avoir transmis des attestations sur l'honneur de « non-dégâts » dans vos poulaillers, depuis parfois plus de 50 ans ! Et les lâchers de repeuplement ? De pauvres cocottes destinées à divertir les amateurs de tir facile, qui ne contribuent en rien, ou si peu, à l'augmentation de la population de ces espèces.



Photo : Jacques Vincent

Vous avez massivement participé à la consultation du public, souvent en étayant très sérieusement vos arguments, MERCI ! Vous avez presque systématiquement évoqué la grande quantité de rongeurs que consomme Goupil, et donc les bienfaits apportés à la société : agriculteurs, forestiers, et aussi simples citoyens, moins exposés à la maladie de Lyme, véhiculée par les tiques qui parasitent les rongeurs !

Ce projet est inadmissible, il fait fi de la décision du Conseil d'état, qui stipulait : « ... **il ne ressort pas des pièces des dossiers que cette espèce, qui apporte une contribution positive à l'écosystème forestier dans un département où la couverture forestière est particulièrement importante est susceptible d'occasionner des dégâts dans l'ensemble du département** ». Si encore ce projet d'arrêté ciblait les quelques zones où le renard pourrait éventuellement poser problème, et pas 262 communes, sur la totalité de leur territoire, souvent très majoritairement boisé ! Nous n'avons plus de nouvelles du Ministère depuis début janvier, peut-être est-ce bon signe ? Encore une affaire à suivre...



La Fédération départementale des chasseurs des Vosges bientôt au tribunal...

Vous le savez, en grande partie grâce à votre mobilisation du printemps dernier pour réclamer (entre autre) que la chasse à l'alouette soit stoppée, notre action devant le juge des référés du Tribunal administratif de Nancy a porté ses fruits : devant l'urgence avérée de la situation et le sérieux de notre dossier, le juge a suspendu le 18 août la chasse aux alouettes dans le département.

Les médias locaux (Vosges matin et Viavosges) ont diffusé cette information, que la FDC88 ne pouvait bien sûr ignorer. On pouvait s'attendre à ce que son site internet soit immédiatement mis à jour. Eh bien non, pas du tout, pas le moindre rectificatif !

Silence total jusqu'à aujourd'hui (le 27 janvier 2022)... Sur ce site internet, aucune mention à ce sujet. Pire encore, à plusieurs endroits figurent des informations erronées !

Pourquoi la fédération de chasse n'a-t-elle pas apporté l'information correcte à ses adhérents ? Quelles sont ses motivations ?... Elle a pourtant la responsabilité d'informer sur les conditions légales et réglementaires concernant l'exercice de la chasse.



Le chant si allègre de l'alouette des champs évoque une belle matinée de juin... (Photo : Fabrice Cahez)

Par conséquent, à deux reprises, nous avons demandé à un huissier de constater cet état de fait en effectuant des copies d'écran, et nous avons assigné la FDC88 devant le Tribunal judiciaire d'Épinal. Nous demandons réparation des préjudices subis :

- La FDC88 porte atteinte à Oiseaux-Nature, qui a consacré beaucoup de temps, d'énergie et de moyens à obtenir cette décision du Tribunal administratif ;
- Et surtout, en passant sous silence l'information (volontairement ou par négligence), mais aussi en laissant figurer de fausses informations sur son site internet, elle porte atteinte à ce que nous nous efforçons de défendre sans discontinuer depuis plus de 41 ans : les espèces animales en danger, dont l'alouette des champs fait partie.

Qui pourrait dire combien d'alouettes ont été tuées illégalement durant cette saison de chasse ? Nous ne le saurons jamais, bien sûr... L'audience est prévue le 5 mai prochain.



Une expo photo à l'ouest !

Une expo photos à l'ouest ? Oui ! Une exposition de photographies à l'ouest des Vosges ! C'est bien cela ! En toute humilité mais avec ferveur et passion, Séverine et Étienne, sous l'égide d'Oiseaux Nature, nous ont offert un voyage au cœur de la Biodiversité de l'ouest vosgien du 8 au 10 octobre dernier. Vingt-et-un photographes ont répondu « présent » à l'invitation, et c'est dans une ambiance conviviale qu'ils ont accueilli un public conquis ! Oui, l'expo a plu et c'est bien cela le principal...



Séverine présente sa belle expo ! (Photo : Patrick Maison)

Chacun a joué le rôle d'animateur de sa propre expo pour parler avec passion des paysages et de la faune de notre territoire. Fabrice Cahez avait également répondu par l'affirmative en nous faisant l'honneur de sa présence, et nous a prêté sa superbe exposition sur le renard, thème principal du week-end, afin de sensibiliser à sa nécessaire protection.

Une exposition de l'ASPAS sur le renard avait aussi été déployée, avec un parcours didactique sensibilisant le public à cet animal si utile ! Ludo nous a fait découvrir la faune sauvage au travers de l'origami et de ses ateliers ludiques ouverts à tous les âges. Stéphanie nous a emmenés au cœur d'une forêt d'amigurumis¹, tous plus adorables et mignons les uns que les autres, et de ses photographies bucoliques et presque elfiques. Oiseaux-Nature était présente avec son stand, et les adhérents sont venus nombreux. C'était aussi l'occasion de découvrir le lac des Récollets, endroit bucolique propice à la balade.



L'écureuil volant des Vosges ! (Photo : Louan Olivier)



En parallèle de l'expo, pas moins de 4 conférences ont également pris vie au sein des locaux de l'exposition avec pour thèmes : « Nos oiseaux, merveilles à découvrir pour mieux les protéger » par Claude Maurice, « les orchidées » par Didier Briot, « les orages de l'ouest du département et de la Meuse » par Frédéric et « Blaireaux et renards » par Yann Lebecel.



Et le délicat collier de corail... (Photo : Nicolas Herbeth)

Le concours photos ouvert à tous a également rencontré un beau succès : 46 photographies ont été exposées durant tout le week-end, pour lesquelles un public nombreux a voté, primant le jeune et néanmoins talentueux Louan OLIVIER et son « écureuil volant » et Nicolas HERBETH et son Collier de Corail photographié à Chamagne en septembre 2021. Ils ont gagné « Le guide ornithologique Delachaux », un superbe ouvrage qui permettra ainsi à chacun de se plonger dans l'univers passionnant des oiseaux.

Sensibiliser restera le leitmotiv de cet évènement qu'il sera très certainement utile de reconduire, ici, ou ailleurs... afin de montrer le beau, le découvrir et le redécouvrir encore et encore pour mieux le préserver.

1 Amigurumi : art japonais consistant à créer des peluches ou autres figurines au tricot ou au crochet.

Pan sur le groin !

Le Conseil constitutionnel vient de trancher ce 20 janvier 2022 : oui, les chasseurs devront continuer d'indemniser les agriculteurs pour les dégâts occasionnés aux cultures par le grand gibier (le sanglier principalement, mais aussi le cerf et le chevreuil). La Fédération nationale des chasseurs avait saisi le Conseil d'état, lequel a demandé en octobre dernier au Conseil constitutionnel de vérifier si cette disposition législative était conforme aux droits et libertés garantis par la Constitution.

Les sommes en jeu sont considérables : plus de 70 millions d'euros en 2021 ! Il appartient aux Fédérations départementales de mettre la main au porte-monnaie, et certaines sont effectivement au bord de la faillite.



Mais en toute logique, les Fédérations devraient aussi indemniser la société pour les autres dommages imputables à la surpopulation de grand gibier : les sangliers, tout comme les cervidés font partie de la faune autochtone, et ont toute leur place dans le milieu naturel, mais dans les forêts où ils prolifèrent, ils anéantissent de nombreuses couvées d'oiseaux nichant au sol, dont certaines espèces en fort déclin : le grand tétras, la gélinotte des bois, et le pouillot siffleur, par exemple. Ils compromettent aussi le renouvellement naturel des chênaies en consommant de grandes quantités de glands, et peuvent détruire en une nuit une plantation en déterrants les jeunes plants. Quant aux cerfs, en raison de leur comportement grégaire, s'ils sont trop nombreux, ils broutent systématiquement les jeunes pousses d'arbres, mais aussi la myrtille, et écorcent en hiver les jeunes arbres à écorce lisse. Ne comptons pas sur les grands prédateurs (loup et lynx) pour remédier à ce déséquilibre : chacun sait qu'on les compte sur les doigts de la main dans les Vosges...



Comment en est-on arrivé à une telle impasse ? Pendant des décennies, les chasseurs, tout en s'affichant comme les véritables gestionnaires de la nature (et les premiers écologistes de France !), ont largement contribué à l'augmentation vertigineuse des populations de sangliers : des lâchers d'animaux d'élevage, des prélèvements insuffisants épargnant les laies suitées, la pratique de l'agrainage dit « de dissuasion », qui s'est transformé en nourrissage intensif, permettant ainsi aux femelles d'avoir davantage de portées. Il ne fallait surtout pas tuer la poule aux œufs d'or...

Ajoutons à cela des hivers de plus en plus doux - donc moins de mortalité naturelle - et des surfaces cultivées en maïs sans cesse croissantes. La situation est devenue inextricable, et le retour du boomerang douloureux pour les finances des Fédérations de chasseurs. Lesquelles ont beau jeu de réclamer comme toujours l'allongement de la période de chasse, afin de pouvoir « réguler » plus longtemps ces hordes de sangliers !

<— Dessin : Catherine Bernardin

Ce qui leur a été accordé : par arrêté préfectoral du 8 décembre 2021, sur les parcelles impactées, les lieutenants de louveterie pourront tirer les sangliers, de jour comme de nuit, jusqu'au 31 mars. L'ouverture anticipée pour le tir de cette espèce débutant le 1^{er} juin, il lui restera tout de même deux mois de répit...

On écrit à Enedis...

Enedis est en charge de la distribution d'électricité à moyenne et basse tension pour les particuliers, entreprises, collectivités, sur 95% du territoire métropolitain.

A ce titre, l'entreprise doit aussi veiller à l'entretien des emprises de lignes électriques, c'est bien normal. Elle se dit soucieuse de la sauvegarde de l'environnement, affiche le label « Entreprise engagée pour la nature », et met en avant son partenariat avec la LPO. Tout ceci est bel et bon... sur le papier. Mais hélas, la réalité sur le terrain est moins réjouissante ! En effet, nous constatons que des travaux d'entretien des emprises (gyrobroyage de végétation buissonnante, coupe d'arbres) sont encore bien trop souvent effectués en pleine saison de reproduction de la faune.

Le partenariat avec la LPO ne concerne que quelques espèces emblématiques, alors que l'effondrement de la biodiversité dite « ordinaire » est massif, et qu'il est urgent de tout mettre en œuvre pour tenter de le freiner. L'accenteur mouchet, par exemple, petit passereau que Buffon appelait aussi « traîne-buisson » en raison de son comportement, affectionne les zones de végétation buissonnante. En cas d'intervention pendant la période de nidification, le jeune oisillon ci-contre, tout juste sorti du nid aurait probablement été condamné.



Après un premier courrier recommandé à Enedis début juin, auquel l'entreprise a répondu par un simple courriel, nous venons d'en envoyer un deuxième, faisant référence à des travaux effectués en juin dernier, donc juste après réception du message de l'adjoint au directeur « Opérations » ! Extrait ci-dessous :

« Vous remarquerez que ces travaux ont été effectués en pleine période sensible. Une éventuelle urgence pour sécurité ne pouvait être invoquée, ou au pire aurait dû être planifiée.

Nous vous demandons :

- A quel sous-traitant éventuel avez-vous confié ces travaux ?
- Quelles consignes écrites donnez-vous à vos équipes et sous-traitants pour dégager votre responsabilité ? ».

Les pratiques doivent impérativement changer, et très vite !



Jeune accenteur mouchet (Photo : Philippe Chevallier)

Nos amis apiculteurs des Vosges, qui avaient cosigné le premier courrier, s'associent également de tout cœur à celui-ci.

L'état au tribunal !

C'est une première mondiale. Dans la continuité de l'Affaire du siècle, les associations environnementales POLLINIS, Notre Affaire à Tous, ASPAS, Anper-Tos et Biodiversité sous nos pieds ont engagé une action en justice administrative contre l'État français pour « manquement à ses obligations de protection de la biodiversité » ce lundi 10 janvier au tribunal administratif de Paris.

Oiseaux, mammifères, amphibiens, poissons, mais aussi arbres, fleurs et algues, le déclin général de la biodiversité, constaté sur l'ensemble de la planète, a atteint un niveau catastrophique, compromettant la survie même de l'humanité.



Photo : source Notre affaire à tous

Parmi les huit millions estimées, s'alarme le dernier rapport de la Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), un million d'espèces animales et végétales sont menacées, à brève échéance, d'anéantissement. Suite au Congrès de l'UICN en septembre 2021, où Notre Affaire à Tous (NAAT) et POLLINIS avaient initié la première étape de ce processus avec le dépôt d'injonctions, l'État n'a pas répondu dans le délai imparti. Les associations ont donc décidé d'attaquer l'État en justice.



« À travers le dépôt de ce recours en carence fautive visant à voir reconnaître le préjudice écologique, les associations demandent à l'État de prendre toutes les mesures nécessaires à la protection du vivant et, en conséquence, de mettre à jour le processus d'homologation des pesticides, aujourd'hui insuffisant. » concluent-elles. Généralement, un recours de ce type prend un an et demi à être jugé. Une nouvelle affaire judiciaire à suivre.

Source : <https://lareleveetlapeste.fr>

Connaissez-vous la Grainothèque ?

Voici une belle initiative, que nous soutenons volontiers ! L'idée a germé... à la médiathèque de Remiremont, mais oui ! Plus précisément dans les têtes d'Aurore Garcia et Catherine Noël (Photo ci-dessous), les deux référentes du projet, elles-mêmes jardinières assidues et passionnées.



Un espace dédié a été installé au rez de chaussée de la médiathèque. Des ouvrages consacrés au jardinage sont présentés et un ancien meuble à fiches a été recyclé en armoire à semences. Un code couleur permet de différencier les semences par catégorie : légumes, fruits, fleurs, plantes aromatiques et arbres/arbustes. Le fonctionnement est très simple : des sachets sont mis à disposition pour y déposer vos graines.

Vous remplissez un cahier de suivi dans lequel figurent des mentions destinées à renseigner les futurs acquéreurs. Dépôt et retrait des graines sont gratuits et l'un peut aller sans l'autre même s'il est de bon sens d'en déposer lorsqu'on vient en retirer. Le but étant de pouvoir offrir le plus grand choix de variétés aux jardiniers amateurs. Une charte détaillant les modalités de fonctionnement a été élaborée, précisant par exemple qu'il est préférable d'apporter des semences bio, et qu'il est interdit de déposer des graines d'espèces exotiques envahissantes. Ce service est ouvert à tous, adhérent ou non à la médiathèque, habitant ou non du périmètre de la Communauté de communes. Des animations ponctuelles seront aussi proposées. En effet, chaque mois une thématique sera abordée pour faire vivre la grainothèque, créer du lien et plus largement faire connaître la médiathèque et ses services à des personnes qui n'y sont peut-être jamais venues. Des ateliers pratiques seront également organisés pour par exemple apprendre à fabriquer des pots à semis à partir de vieux papiers. Une Grainothèque a aussi été mise en place à l'entrée de la médiathèque du Val d'Ajol.

Alors, c'est le bon moment, faites le tri dans vos récoltes de graines de l'été et l'automne dernier, vous en avez sûrement beaucoup plus que nécessaire. Apportez-en à la médiathèque, et repartez avec de nouvelles variétés pour enrichir la biodiversité de votre jardin !

Contact : médiathèque de la Porte des Vosges Méridionales

Source : <https://vosgesmag.fr>

A la prochaine !



La revue qui aime la vie - Editée par l'association OISEAUX-NATURE

Directeur de la publication : Catherine BERNARDIN - Comité de rédaction : les bénévoles d'Oiseaux-Nature

Adresse - Adhésion - Abonnement - Courrier des lecteurs :

Le Troglo, 9 rue du Haut du Rang - 88220 RAON-aux-BOIS

Courriel : oiseauxnature@free.fr

Site Internet : <http://www.association-oiseaux-nature.com>

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2022 - Impression : HOLVECK - Imprimeur - 88700 Rambervillers

Imprimé sur papier mixte FSC issu de sources responsables



Faites-les vous-même !

Les produits ménagers



Photo : Sandrine Berger

Recette pour 3 litres de lessive

Le prix de revient pour 3 litres de lessive est d'environ 1,20 euros.

- 60 g de copeaux de savon de Marseille (à 72% d'huile d'olive , sans huile de palme et produit en France)
- 3 litres d'eau très chaude
- un bidon de 3 litres

Mettez l'eau chaude dans le bidon puis verser les copeaux petit à petit.

Agitez doucement le bidon à plusieurs reprises et laissez refroidir. La lessive va épaissir et vous pourrez vous en servir dès le lendemain.

Versez un demi-verre dans le compartiment lavage de la machine (agiter avant emploi).

Vous pouvez compléter l'action de votre lessive en ajoutant différents produits dans le bac avant le lavage:

- 1 cuillère à soupe de bicarbonate pour augmenter l'action de la lessive
- 1 cuillère à soupe de cristaux de soude pour détacher et dégraisser
- 1 cuillère à soupe de percarbonate de soude pour blanchir le linge

Il est possible aussi de parfumer votre lessive avec les huiles essentielles de votre choix (lavandin, arbre à thé, eucalyptus...) mais vous devez savoir que leurs arômes s'évaporent très vite une fois le linge séché. Le savon de Marseille laisse naturellement une odeur discrète et fraîche.

Il est tout à fait possible mais également très simple de participer, au quotidien, à la protection de notre environnement. Faire soi-même une partie des produits d'entretien de la maison est à la portée de toutes et de tous.

Vous prendrez à peine dix minutes pour fabriquer votre propre lessive ou votre assouplissant, et vous ferez de réelles économies. Considérant les déchets et les substances dangereuses générés par ce genre de produits, cela en vaut vraiment la peine !



Arbre à thé (*Melaleuca alternifolia*) - (Photo : Wikipedia)

Si vous désirez parfumer durablement votre linge vous pouvez également fabriquer votre adoucissant.

Recette d'adoucissant au vinaigre blanc, parfumé aux fleurs et aromates du jardin

(pour un linge tout doux et qui sent bon !)

- une bouteille ou un flacon d'un litre
- 500 ml de vinaigre blanc
- 500 ml d'eau
- des plantes pour parfumer (romarin, menthe, thym, verveine, lavande, santoline ...)

Mettez les plantes dans la bouteille, recouvrez de vinaigre blanc et d'eau.

Laissez infuser au moins 2 jours. Filtrez, et conservez le liquide.

Utilisez un demi-verre dans le compartiment pour assouplissant de la machine.

Le vinaigre est un anti-calcaire redoutable, et un assouplissant naturel qui en plus désodorise les textiles.



Santoline grise (*Santolina chamaecyparissus*) - (Photo : pépinières de Quissac)

Recette d'un produit pour lave vaisselle

Mettez simplement des cristaux de soude dans le bac de lavage du lave vaisselle.

Remplacez le liquide de rinçage par du vinaigre blanc.

C'est simple et efficace. Un peu de bicarbonate peut venir compléter l'action des cristaux de soude.

Tous les produits utilisés dans ces recettes sont sans danger pour l'environnement.

Par contre leur fabrication (provenance, matières premières utilisées) n'est pas toujours très respectueuse. Dans la mesure du possible achetez des produits fabriqués en France, sans huile de palme (sodium palmate), sans colorant, sans conservateur ou parfum. En résumé des produits naturels, écologiques et sains.

Les magasins de bricolage vendent désormais tous ces produits, lisez bien les étiquettes. Attention la mention « huile végétale » signifie souvent huile de palme ! Pour être sûr de la qualité des produits plusieurs savonneries sont à recommander (bien qu'elles fabriquent également des produits contenant de l'huile de palme) : ce sont les savonneries du Fer à cheval, du Midi, Le Sérail et Marius Fabre.

Sur internet, le Comptoir du bicarbonate semble répondre à toutes les exigences. Laissez vous tenter, essayez les produits maison et participez au quotidien à diminuer votre impact sur l'environnement !

Sandrine BERGER

Bulletin d'adhésion à OISEAUX-NATURE

A RETOURNER avec votre règlement à :

OISEAUX-NATURE – 9 rue du Haut du Rang - 88220 RAON-aux-BOIS
(Tél : 03.29.62.48.60 - e-mail : oiseauxnature@free.fr)

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél.:

Courriel :

Date :

Cotisation familiale (montant : 30 € + 1€ par membre supplémentaire de la famille) Précisez les prénoms :	€
Cotisation adulte (montant : 30 €)	
Cotisation jeune ou étudiant - de 25 ans (montant : 15 €)	€
Dons	€
Total	€

En adhérant, vous recevrez le Troglo, le bulletin de liaison de l'association.

Vous pouvez choisir de régler, **soit par prélèvement automatique** (dans ce cas remplissez et retournez-nous toute cette page (recto/verso) accompagnée d'un R.I.B), **soit par chèque bancaire ou postal** à l'ordre de OISEAUX-NATURE.

**Votre adhésion et vos dons vous donnent droit à une réduction d'impôts (66% du montant)
- ligne UF de votre déclaration -**



AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

à retourner à OISEAUX-NATURE – 9 rue du Haut du Rang - 88220 RAON-aux-BOIS

N°ICS

FR38ZZZ483938

Oui, je choisis la formule souple et pratique du prélèvement automatique pour régler ma cotisation et mes dons à «Ois Nat» et j'autorise à prélever, une fois par an, le montant correspondant à :

Adhésion + Troglo

SOMME TOTALE À PRÉLEVER :

..... €

Je souhaite aussi faire un don en faveur de la nature et des oiseaux et j'autorise en plus, chaque année, le prélèvement de la somme de :

Don de : 50 € 100 € 200 € €

MERCI de choisir le prélèvement automatique

C'est simple : vous remplissez une seule fois le formulaire, les autres années tout se fera automatiquement !

C'est économique pour vous : les prochaines années, vous n'aurez plus à retourner de documents ni à affranchir de courriers puisque tout se fera automatiquement !

C'est aussi un signe fort : votre accord de prélèvement automatique est pour nous un signe encore plus fort de votre fidélité et de votre confiance dans nos actions.
D'avance merci !

C'est pratique : vous n'oubliez plus de renouveler votre cotisation, ni vos abonnements.

C'est une chance supplémentaire pour les oiseaux et la nature :
Ois Nat diminuera sa consommation de papier, ayant beaucoup moins de courriers de relance à imprimer. Ces frais de gestion économisés nous permettront plus d'investissements directs pour la protection des oiseaux et de la nature !

Pour toutes ces raisons, j'opte pour le prélèvement automatique

- A** **Inscrivez** votre nom, prénom et adresse.
- B** **Inscrivez** les coordonnées de votre compte.
- C** **Indiquez** le nom de votre banque ainsi que le nom et l'adresse de votre agence.
- D** **Datez** et **signez**.

**N'hésitez pas :
A tout moment, sans frais,
vous pouvez arrêter
votre avis de prélèvement,
simplement en nous
écrivant**

IMPORTANT

- Il est indispensable de joindre à votre envoi votre relevé d'identité bancaire - **RIB**, Postal - **RIP** ou de Caisse d'Épargne - **RICE** (il se trouve dans votre chéquier) pour valider votre accord de prélèvement.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT J'autorise l'Etablissement bancaire teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si ma situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec le créancier, O.N.

N°ICS
FR38ZZZ483938

A TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom : Prénom :

N° : Rue :

Code postal :

Ville :

B COMPTE À DÉBITER

Etablis.	Code	Guichet	N° du compte	Clé R.I.B

D

Date :

Signature obligatoire

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

OISEAUX NATURE
9 rue du Haut du Rang
88220 RAON-aux-BOIS

C NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER
(Votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)

.....

.....

N° : Rue :

Code postal

Ville :